

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Les institutions paritaires de l'industrie allemande, par M. Henri de Man. — Etats-Unis d'Amérique (Chronique de l'Étranger). — Chronique. — Statistiques.

LES INSTITUTIONS PARITAIRES DE L'INDUSTRIE ALLEMANDE

par M. Henri de Man.

Professeur à l'Université de Francfort-sur-le-Main.

Dans l'effort d'assainissement et de stabilisation économique que l'Allemagne poursuit actuellement, un large rôle est dévolu aux institutions paritaires qui organisent la collaboration patronale et ouvrière. J'ai signalé, dans un article précédent (1), comment le Reichswirtschaftsrat (Conseil Économique du Reich) s'est trouvé investi, par « décret de salut public », de pouvoirs très étendus dans la lutte pour la réduction des prix. Il est significatif de constater qu'aucune voix ne s'est élevée contre l'action du gouvernement en saisissant le Conseil Économique. Les protestations contre le régime semi-dictatorial qui s'est établi en vertu d'une interprétation assez élastique de l'article 48 de la Constitution n'ont porté que sur l'aspect politique de la situation. Il va de soi que les opinions varient quant à la portée des mesures à prendre, notamment pour le contrôle des prix cartellisés, et quant à l'efficacité des actions engagées. Mais, ces réserves faites, le fait même d'une délégation de pouvoirs gouvernementaux au Conseil Économique semble être apparu à tout le monde comme une solution naturelle et inéluctable.

Il n'y a pas d'exagération à parler d'une délégation de pouvoirs. Certes, la fonction du Conseil Économique reste consultative, sous le régime du paragraphe 48 comme sous le régime parlementaire normal; l'exécution reste réservée au gouvernement même, pendant l'application de l'article 48, au Président du Reich. Mais cette distinction est plus théorique que réelle. En fait, il est dans l'intérêt de n'importe quel gouverne-

ment de reporter sur le Conseil Économique le poids des mesures que nécessite une intervention efficace dans le domaine des prix, avec toutes les conséquences sociales que cela comporte quant aux conditions de production et de travail, aux salaires, etc.

La puissance des syndicats, tant ouvriers que patronaux, est telle, qu'elle limite considérablement la souveraineté des parlements et des ministères. Nous sommes loin, dans la réalité, du parlementarisme classique des doctrines et de la classification des pouvoirs selon Montesquieu. En Allemagne, tout au moins, la Constitution elle-même a reconnu le pouvoir extra-parlementaire des puissances économiques. Par exemple, la loi reconnaît les contrats collectifs entre syndicats patronaux et ouvriers comme établissant un droit coutumier que des milliers de jugements doivent sanctionner chaque jour devant des tribunaux de toute espèce. La Constitution autorise le Conseil Économique, où dominent les représentants des syndicats patronaux et ouvriers, non seulement à émettre un avis sur les projets de loi de portée économique, mais encore à en proposer au Parlement.

Indépendamment de ces situations de droit, il y a la situation de fait qu'aucune mesure de portée économique générale ne peut être vraiment exécutée que si elle trouve l'assentiment des grandes organisations syndicales formant groupement d'intérêts. Le groupement d'opinions que représente le Parlement n'en garde pas moins sa souveraineté législative; mais l'efficacité de ce pouvoir législatif est très limitée quand il s'agit de mesures à effet économique immédiat, telles que les mesures qu'exige l'action contre la

(1) Dans le numéro du 10 septembre 1930.

crise par le contrôle des prix. Dans la plupart des pays industriels, de multiples expériences faites depuis la guerre ont démontré combien il est difficile — sinon impossible — d'influencer directement les prix et les salaires par des lois ou des règlements. Il y a bien mille moyens indirects que les parlements et les gouvernements peuvent mettre en œuvre, par exemple : les parlements, par la législation sociale, les gouvernements, par la politique financière et par l'intervention bancaire ; mais ces moyens indirects sont fatalement lents et manquent le but quand il faut remédier sur-le-champ à des situations comme celle qu'exige en Allemagne l'extension du chômage et la résistance des prix du marché intérieur au mouvement des prix du marché international. Ici, il faut, ou bien abdiquer devant la prétendue autonomie des lois économiques qui se moquent de toute ingérence, ou bien laisser organiser cette ingérence par les groupements extra-parlementaires qui représentent, et les intérêts directement en jeu, et l'autorité directement efficace.

Voilà pourquoi le Conseil Economique se trouve chargé d'une très grande partie des mesures d'assainissement qu'impose à l'Allemagne la pression du Plan Young d'une part, de la crise économique mondiale, d'autre part. Trois millions de chômeurs, un budget mal équilibré et une caisse en déficit, la vie plus chère malgré les salaires réduits et les matières premières à meilleur marché, les prix des produits cartellisés maintenus malgré la réduction des frais de production, voilà une situation qui oblige à chercher le salut, moins dans l'action lointaine de la loi, que dans l'action immédiate du budget et de l'accord. Le budget, cela signifie un gouvernement adaptant ses dépenses à ses ressources, et reconstituant ainsi la confiance dans les finances publiques, confiance qui est une condition, sinon suffisante, du moins indispensable à la confiance économique qui exige, de son côté, toute amélioration de la conjoncture. L'accord, cela signifie un compromis entre intérêts patronaux et ouvriers, pour aboutir, en somme, à une augmentation du pouvoir d'achat de l'or — au moyen d'une réduction générale des prix et des salaires s'il le faut, mais, en tout cas, au moyen d'une réduction immédiate des prix artificiellement haussés par des monopoles, des cartels ou des intermédiaires parasitaires.

Or, le seul endroit où puisse s'élaborer cet accord, c'est le Conseil Economique, et les seuls organismes qui puissent le mettre à exécution, ce sont les syndicats patronaux et ouvriers qui y participent, et les organismes paritaires qui prolongent son action dans les diverses industries et entreprises.

Donc, que l'on soit pessimiste ou optimiste quant aux chances de succès de cet effort — et l'on peut être convaincu de sa nécessité sans pour cela être trop sûr de sa victoire — une chose est certaine, c'est que le salut économique de l'Allemagne apparaît lié, par la force des choses, au bon fonctionnement de la constitution sociale paritaire qu'elle a donné à son indus-

trie après la guerre. Il vaut donc la peine d'examiner en quoi cette organisation consiste et comment elle a fonctionné jusqu'à présent.

* * *

De cette organisation paritaire, le Conseil Economique n'est que le sommet. Elle a ses fondations dans les conseils d'entreprise (Betriebsräte) et dans les commissions des contrats collectifs (Tarifgemeinschaften).

Le fondement juridique de l'ensemble est donné par l'article 165 de la Constitution de Weimar (11 août 1919), qui commence par cette déclaration de principes :

« Les ouvriers et employés sont appelés à collaborer au règlement des conditions de salaires et de travail et au développement économique d'ensemble des forces productives, en commun et à droits égaux avec les employeurs. Les organisations des deux parties et leurs accords sont reconnus. »

Le même article donne aux conseils d'entreprises, à élire par les ouvriers et employés pour la défense de leurs intérêts sociaux et économiques, une consécration légale. Ces conseils, de même que le Conseil Economique, peuvent être chargés de pouvoirs de « contrôle et d'administration », outre la compétence consultative et le droit d'initiative qui insère le Conseil Economique dans le pouvoir législatif.

Bien que, dans le Conseil Economique, les questions industrielles et par conséquent les syndicats patronaux et ouvriers jouent un rôle de premier plan, le Conseil comprend aussi des représentants de l'agriculture, du commerce et de l'artisanat, et est complété par quelques experts que nomme le Reich pour représenter les consommateurs et les professions libérales. Le principe de la structure paritaire n'est appliqué dans ses fondements, et d'une manière effective, que dans l'industrie, domaine auquel se limite presque entièrement l'action des contrats collectifs et des conseils d'entreprise. A part quelques grosses entreprises de transport, de commerce et de banque, la puissance syndicale des salariés est trop faible, en dehors de l'industrie, pour assurer l'efficacité du régime paritaire.

Ce régime se manifeste surtout par deux méthodes : pour la fixation des conditions de travail, par la consécration légale donnée aux contrats collectifs et aux organismes intersyndicaux de conciliation et d'arbitrage, et, pour les litiges qui résultent du contrat de travail, par les conseils d'entreprise.

On sait qu'en Allemagne, on est allé beaucoup plus loin qu'à l'Ouest du Rhin dans la codification de ce que, en France et en Belgique, on a appelé le contrôle ouvrier. Cette consécration légale explique, pour une part tout au moins, que les Conseils d'entreprise allemands ont mieux résisté au fléchissement qui, depuis les premières années d'après-guerre, a fait perdre beaucoup de leur vigueur aux institutions analogues de l'Europe occidentale. Tandis qu'en Angleterre, les **Whiteley Councils** périllicitaient, qu'en

France, le syndicalisme ouvrier perdait la plupart des positions qu'il avait occupées pendant la guerre, et qu'en Belgique, les délégations ouvrières et commissions mixtes formées ou favorisées sous l'impulsion du ministre Wauters virent se ralentir peu à peu le rythme de leur activité, les **Betriebsraete** allemands se sont trouvés protégés par l'armature solide de la loi. Ils se sont maintenus, et à plusieurs points de vue renforcés, en dépit des fluctuations de la puissance syndicale et de l'enthousiasme ouvrier.

Il faut bien dire, d'ailleurs, qu'ils ont eu, dès le début, des compétences autrement étendues, et mieux délimitées, que les organismes purement intersyndicaux ou administratifs des pays d'Occident. La loi allemande oblige, par exemple, les employeurs à faire rapport périodiquement sur la situation de l'entreprise, devant les conseils; elle consacre aussi le droit des conseils de mettre obstacle aux renvois en masse, de participer aux mesures générales réglant l'embauchage et le renvoi, d'être entendus sur tous les litiges à caractère social, de soumettre ces litiges à des tribunaux « ad hoc », de faire des propositions d'ordre technique et administratif, et de se faire représenter avec voix délibérative dans les conseils d'administration des sociétés anonymes. La loi protège en outre l'activité des conseils, en leur accordant un véritable droit d'exterritorialité dans les entreprises, qui doivent mettre à leur disposition, gratuitement, bureau, salle de séances, etc., et même payer les frais d'administration; elle défend les membres des conseils contre des pressions et repréailles en les rendant pratiquement inamovibles en tant que salariés; elle oblige les patrons au paiement du salaire pendant les heures d'activité pour le conseil et les empêche de faire obstacle à l'intervention des fonctionnaires syndicaux dans les conflits intérieurs.

Il n'en est pas moins vrai que les conseils d'entreprise ont subi, au cours de ces dix dernières années, une évolution profonde dont le sens a été de les transformer, d'organisations de combat, en organismes de stabilisation sociale.

Cela ne veut pas dire qu'ils aient cessé de représenter les intérêts particuliers, et souvent opposés aux intérêts patronaux, des ouvriers et employés qu'ils ont mission de protéger. Mais il y a eu, d'abord, une évolution très marquée quant aux procédés, la méthode en quelque sorte diplomatique des négociations de détail, personnelles et quotidiennes, remplaçant de plus en plus la méthode de la pression d'ensemble, agissant par effervescence et par à-coups. Il y a, en outre, accroissement graduel du domaine où les conseils et les employeurs ont été amenés à reconnaître une communauté d'intérêts, notamment en ce qui concerne la prospérité de l'entreprise, le bon ordre du travail et la solution amiable des petits conflits journaliers.

Enfin, il s'est formé, à l'intérieur même des conseils, une couche nouvelle de dirigeants professionnalisés, qui a créé pour ainsi dire une bureaucratie de la conciliation, et par conséquent un tampon amortisseur singulièrement efficace.

Par tous ces aspects, l'évolution des conseils d'entreprise allemands jette un jour particulièrement net sur le phénomène, si intéressant pour les sociologues, des transformations psychologiques qui accompagnent la stabilisation des institutions et qui, par là, modifient leurs fonctions mêmes.

* * *

Il est bon de se rappeler ici que les conseils d'entreprise — de même d'ailleurs que les premières cristallisations du Conseil Economique — sont sortis d'une révolution. On peut distinguer, dans leur évolution, trois phases essentiellement distinctes :

1° Une brève phase révolutionnaire, qui s'étend du 11 novembre 1918 jusqu'à l'échec de la grève générale de mars 1919;

2° Une phase, un peu plus longue, de consécration légale, qui va de mars 1919 jusqu'à l'adoption de la loi sur les conseils d'entreprise (janvier 1920);

3° Une phase de stabilisation institutionnelle, qui est en cours depuis dix années.

L'origine des conseils d'entreprise est nettement révolutionnaire. Ils sont sortis des conseils d'ouvriers et de soldats qui se sont formés, dans les usines et dans l'armée, pendant les journées d'émeute de novembre 1918. On sait que ces conseils formèrent l'infrastructure du gouvernement des « commissaires du peuple » qui reste au pouvoir jusqu'à l'entrée en fonctions de l'Assemblée Nationale de Weimar (février 1919). Au début, ils jouèrent un rôle tout à fait analogue à celui des Soviets russes de mars 1917, à l'exemple desquels ils s'étaient créés. Ils étaient alors le seul pouvoir représentatif élu directement. Le commandement suprême lui-même les avait reconnus: le dernier ordre du Grand Quartier général allemand fut de permettre la participation des troupes à la formation de ces conseils.

Dans le monde industriel, sous l'impression de l'écroulement de la hiérarchie politique, il n'y eut aucune velléité de résistance. Au contraire, la panique générale s'empara aussi des chefs d'industrie. Les dirigeants syndicaux furent les premiers à se ressaisir et à essayer une canalisation du mouvement. Ils croyaient, les premiers jours, que la révolution aboutirait à une socialisation de l'industrie, mais ils voulaient que cette socialisation se fit par des procédés constitutionnels, et non par une dictature, comme en Russie.

Ils s'abouchèrent immédiatement avec les représentants des grandes organisations patronales. Pendant une entrevue dans l'appartement de M. Hans von Raumer — le même qui, ces mois derniers, a joué un rôle prépondérant dans l'action commune pour la baisse des prix — il y eut accord unanime pour considérer que, dorénavant, le régime juridique de l'industrie serait celui de la propriété d'Etat et que les conseils d'ouvriers dans les entreprises isolées, les syndicats d'industrie dans les organismes de direction économique, auraient voix égale au chapitre avec les direc-

teurs techniques. Les gros industriels berlinois présents, tels que von Raumer et von Borsig, purent s'estimer heureux de s'entendre dire par Legien, le dirigeant de la Commission Syndicale: « Bien entendu, Messieurs, vous resterez à vos postes comme directeurs des entreprises où, désormais, vous toucherez un traitement au lieu de profits. » Le 15 novembre 1918, le « Moniteur » du Reich publia, en vertu d'une décision des Commissaires du Peuple, le texte d'un accord conclu entre les syndicats ouvriers et patronaux. En tête des signataires figuraient Legien, du côté ouvrier, et Hugo Stinnes, du côté patronal; la consécration gouvernementale était symbolisée par les contre-signatures de Friedrich Ebert et Hugo Haart. Cet accord sanctionnait notamment: la journée de huit heures, la reconnaissance des syndicats et des conseils d'ouvriers, la légalisation des contrats collectifs, la formation de comités paritaires d'embauchage et de conciliation. Enfin, un comité central, appelé « Zentralarbeitsgemeinschaft », composé en nombre égal par les représentants des syndicats ouvriers et patronaux, veillerait à l'exécution de ce programme. En outre, il collaborerait aux plans de socialisation dont la réalisation était assignée au pouvoir législatif.

On sait que, depuis lors, l'idée de socialisation passe de plus en plus à l'arrière-plan des préoccupations et finit par être, en fait, enterrée dans les archives d'une commission parlementaire — à l'exception d'un modeste droit de contrôle accordé au « Kohlenrat » (Conseil du Charbon) et au « Kalirat » (Conseil de la Potasse). D'autre part, le pouvoir législatif, bientôt reconstitué, se chargea de codifier les accords conclus sur le régime contractuel, la journée de huit heures, etc. Ainsi, la « Zentralarbeitsgemeinschaft » se trouva bientôt réduite à un rôle presque ornemental. Elle avait virtuellement cessé de fonctionner quand l'Assemblée de Weimar créa, pour la remplacer, le Conseil Economique actuel — d'ailleurs provisoire, ce qui est de bon augure pour sa durabilité. Il se réunit pour la première fois en juin 1920 et n'a pas changé de forme depuis. Mais son activité se relâcha petit à petit et l'on en vint bientôt à le considérer, selon un mot significatif, comme une « assurance contre la grêle », c'est-à-dire comme une institution de conciliation en dernier recours, dont l'utilité ne pourrait se manifester qu'en cas de crise sociale extrême, après l'échec de tous les autres moyens d'apaisement. Il a fallu, non point une catastrophe sociale, mais une crise économique, pour lui rendre une fonction vraiment vitale.

Par contre, dès la fin de l'effervescence révolutionnaire, les conseils d'entreprise deviennent la véritable infrastructure de la démocratie industrielle. En peu de mois, leurs fonctions économiques prirent le dessus sur leurs fonctions politiques. Cette évolution suivit le cours de la révolution même. L'ancien régime renversé, il fallut manger, donc remettre l'industrie en marche, assurer l'ordre public, établir un gouvernement constitutionnel, affermir son autorité, codifier

les réformes conquises. A mesure que le nouveau régime parlementaire s'établissait, les conseils d'ouvriers et de soldats cessèrent d'être « soviets » pour devenir « conseils d'entreprise ». Dès le 23 décembre 1918, les commissaires du peuple, qui gouvernaient au nom des deux partis socialistes (non communistes), ordonnèrent la formation de comités d'ouvriers et d'employés dans toutes les entreprises occupant plus de vingt personnes, en vue de la protection de leurs intérêts à l'égard des employeurs. C'était la consécration de la fonction exclusivement économique des conseils, conséquence naturelle du retour général vers le régime normal du suffrage universel.

L'effort ouvrier, dès lors, se concentra de plus en plus sur la consolidation de cette position économique. Les résistances patronales amenèrent, au début de 1919, une série presque interminable de grèves, d'ailleurs presque toutes entreprises spontanément et sous la pression des masses mêmes, car les dirigeants des grandes usines syndicales ne désiraient pas trop encourager un mouvement qu'ils n'étaient pas sûrs de pouvoir canaliser. La représentation directe des ouvriers par unité de production leur faisait craindre — à tort, d'ailleurs, les événements l'ont montré par la suite — un morcellement de la puissance syndicale. Mais le mouvement était irrésistible et il gagna du terrain jusqu'au printemps de 1919. L'accord du 20 avril 1919, qui à la suite de la grève des mineurs du Centre, accorda aux conseils ouvriers le droit de prendre connaissance de toutes les transactions effectuées par l'entreprise, marqua l'apogée de cette phase de consécration légale.

La loi, adoptée en janvier 1920 et encore en vigueur, enregistra en somme l'équilibre des forces à ce moment où la révolution organisait ses conquêtes démocratiques tout en renonçant à la dictature de classe. Elle codifia un compromis, en assurant, d'une part, le droit des ouvriers et employés de faire valoir leurs intérêts à l'intérieur des entreprises, mais en limitant, d'autre part, ce droit au domaine des litiges qui résultent de l'organisation paritaire du contrat de travail. En somme, la loi maintint intact le principe de l'autorité patronale, mais modifia la méthode par laquelle elle s'exerce en lui apportant un correctif: un droit de représentation et de réclamation garanti, un droit de regard très limité, mais organisé en vue d'une éducation expérimentale, un droit de collaboration technique affirmé en principe, mais à peine agissant, un organisme permanent de conciliation pour les litiges locaux.

En dix ans, ces institutions se sont stabilisées au point d'apparaître actuellement comme un élément que l'on ne saurait plus arracher de la structure de l'industrie allemande — pas plus d'ailleurs que de la structure du syndicalisme ouvrier, qui a réussi à intégrer presque complètement les conseils d'entreprise dans ses méthodes de propagande et d'action.

J'ai été amené à poursuivre, au cours de ces deux dernières années, une enquête personnelle, qui m'a permis de me rendre compte, mieux qu'on ne peut

le faire par des rapports et des statistiques, de la situation actuelle des conseils d'entreprise. Cette enquête m'a conduit sur place dans une multitude de grosses et moyennes usines, surtout de l'industrie métallurgique, et m'a mis en état de sonder, tant du côté patronal que du côté ouvrier, la psychologie des relations sociales en jeu. Les témoignages ainsi recueillis sont suffisamment concordants pour permettre l'esquisse de certaines conclusions générales.

Du côté ouvrier d'abord : Une période de désillusion a suivi les espérances de la période révolutionnaire, la transformation d'un organisme de combat en organisme de conciliation. Il s'ensuit une certaine humeur de résignation, qui tient d'ailleurs, d'une façon générale, à l'affaiblissement relatif de la puissance syndicale depuis la révolution, et, particulièrement, depuis le début de la crise économique actuelle. Mais cette résignation n'est que relative. Le « Betriebsrat » continue à être considéré comme une conquête fondamentale de la classe ouvrière, comme une garantie indispensable d'un minimum de droits et de dignité sociale. On tient d'autant plus au principe qu'on critique les imperfections de sa mise en pratique. Et les patrons avertis savent bien que toute tentative de reconquérir le terrain concédé en 1918 et 1920 se heurterait à une résistance tellement acharnée, que, même la victoire, serait payée par une véritable catastrophe. Enlever les conseils d'entreprise aux ouvriers allemands, ce serait à peu près comme si l'on voulait rétablir le suffrage censitaire en Belgique. Un indice très caractéristique est que, même dans les usines où l'activité des conseils est fortement critiquée parmi les ouvriers, il suffit que la direction fasse mine de vouloir intimider un conseiller du fait de son activité, pour qu'immédiatement les ouvriers fassent bloc et se montrent plus décidés à la lutte que pour n'importe quelle question de salaires.

Du côté des chefs d'entreprise, on constate dès l'abord la même résignation, mais pour des motifs opposés. Personne n'aime réellement une institution qui lui a été imposée de haute lutte, et qui symbolise un empiètement sur une autorité absolue dont il a longtemps joui. Mais, cette réserve faite, la mentalité patronale se manifeste en deux tendances d'importance numérique à peu près égale. Les uns disent : Je me passerais volontiers de ces conseils, mais puisqu'ils existent, tirons-en parti comme d'un organisme d'apaisement, pour éviter le mal encore pire d'une effervescence souterraine. Les autres se disent : Après tout, ces conseils sont une excellente soupape de sûreté, ils facilitent le règlement à l'amiable d'un tas de petits conflits qui, sans cela, gêneraient l'humeur de tout le monde et par conséquent entraveraient la bonne marche de l'usine; il vaut mieux avoir affaire à des hommes libres qu'à des esclaves, c'est plus agréable et, à la longue aussi, plus profitable; donc si les conseils n'existaient pas, il faudrait les inventer.

Ces deux attitudes, que ne séparent en somme que des nuances, se comprennent mieux quand on se rend

compte de ce qui constitue au fond l'activité pratique des conseils. A ce point de vue-là aussi, toutes les données — procès-verbaux de séances, témoignages des intéressés, etc. — concordent absolument. En temps normal, la tâche principale des conseils consiste à régler, par négociation directe avec la direction, une multitude de réclamations individuelles qui se rapportent à des questions d'embauchage, de renvoi, d'avancement, de transfert, de répartition du travail, d'heures de repos et de repas, de relations avec les contremaîtres et autres préposés, des disputes personnelles, de vacances et congés, d'accidents et maladies, de calcul de salaires, de difficultés d'assurances, de prévention des accidents, d'installation technique et hygiénique, de cantines et lavabos, d'institutions sociales intérieures, etc. Partout, deux ordres de litiges figurent régulièrement en tête de liste : les réclamations sur le calcul des salaires aux pièces et les questions de renvoi. En période critique, le conseil d'entreprise sert surtout d'intermédiaire entre la direction et le personnel pour les accords à établir sur les modalités, soit de l'introduction d'heures supplémentaires, soit, au cas contraire, de l'introduction de journées réduites, du chômage partiel ou des renvois en masse.

A la lumière de ces faits de détail, on comprend d'une part, combien les ouvriers tiennent à une institution qui leur donne voix au chapitre et qui assure la défense de leurs intérêts par leurs pairs, élus par eux. Mais on comprend tout aussi aisément que cette institution permet aux patrons de faire l'économie d'organismes et de négociations que la routine quotidienne entraîne nécessairement, et de toutes façons. C'est ici que se manifeste une très réelle communauté d'intérêts : employeurs et employés ont intérêt, par exemple, à résoudre sans grèves, et même avec le minimum de friction et de mauvaise humeur, tous les conflits locaux et individuels dont l'objet concret est trop minime pour justifier une lutte d'ensemble. Ici, le compromis est d'intérêt mutuel, et le meilleur compromis est évidemment celui qui s'établit selon des règles de droit acceptées de part et d'autre et appliquées de commun accord. Ces règles sont définies par l'*Arbeitsrecht* (le Code ouvrier) et leur application est l'affaire des conseils d'entreprise.

Ceux-ci se trouvent donc, en circonstances normales, investis principalement de fonctions de conciliation et par conséquent de stabilisation. Mais un autre phénomène accentue encore ce rôle : c'est que les conseils, étant des organismes représentatifs élus, occupent une position intermédiaire entre la masse du personnel et la direction. Ici aussi, un élément de stabilisation se manifeste en ce que la réélection annuelle de la plupart des conseillers est la règle générale partout où les conseils fonctionnent normalement. Il se forme ainsi une élite d'hommes compétents qui s'habituent à tenir compte de ce qu'il y a de justifié dans le point de vue opposé à celui de leurs mandants.

Ceci s'applique à plus forte raison aux présidents, particulièrement aux « freigestellte Vorsitzende ». On

appelle ainsi les présidents qui sont libérés complètement du travail d'usine mais continuent à toucher leur salaire habituel pour pouvoir se consacrer entièrement à leur activité. Ce cas, prévu par la loi, est très fréquent, de règle même dans toutes les entreprises importantes. Ici aussi, la réélection est le cas normal, et je connais beaucoup de ces « présidents libérés » qui sont en fonctions depuis l'entrée en vigueur de la loi, voire depuis 1918. Ce sont même souvent les « meneurs » d'antan, ceux qui furent les chefs des « hommes de confiance » syndicaux et les porte-parole de leurs collègues dès l'époque pré-contractuelle et pré-légale.

Grâce au conseil d'entreprise, ils se trouvent transformés, en somme, en fonctionnaires permanents de la conciliation — élus par les ouvriers, mais rétribués et installés dans un bureau par l'entreprise. Ils passent généralement une moitié de leur temps à défendre les intérêts de leurs mandants auprès des directeurs, et l'autre moitié à défendre, devant ces mandants, des solutions de compromis où entrent naturellement aussi les opinions et les nécessités que peut raisonnablement faire valoir la direction. En vérité, il ne faut pas beaucoup de finesse psychologique pour deviner que, pris ainsi entre l'enclume et le marteau, ces présidents remplissent normalement le rôle d'intermédiaires pacificateurs plutôt que celui de chefs agitateurs. Et pour se rendre compte de l'importance sociologique de ce fait psychologique, il suffit de se souvenir qu'ils font en réalité toute la besogne journalière du conseil. Ils tiennent en mains tous les fils et finissent généralement, par leur connaissance intime des

hommes et des conditions, à se rendre indispensables — pour peu qu'ils aient l'étoffe de leurs fonctions et le caractère suffisamment trempé pour résister à la double pression dont ils sont l'objet.

Il n'y a donc rien d'étonnant à s'entendre confier par maint patron : « Je ne voudrais pas me passer du conseil d'entreprise, aussi longtemps qu'un tel sera président. Il connaît mieux que moi l'usine et ce qui s'y passe, et son intégrité lui vaut la confiance des deux camps ». Certes, il peut arriver — le cas est extrêmement rare cependant — que le président succombe à des influences plus ou moins ouvertement corruptrices et se transforme en instrument de la direction ; mais ce danger n'est pas grand, car il n'est guère d'usines où un président pourrait dans ces conditions maintenir l'ascendant moral dont il a besoin pour rester en fonctions. L'un des grands avantages moraux de cette démocratie industrielle est précisément d'avoir substitué aux procédés opaques de la négociation d'antichambre, avec toutes les possibilités d'intrigue personnelle qu'elle présente, la méthode ouverte et contradictoire d'un système représentatif réglé par l'élection, la discussion et la critique de l'opposition.

Et peut-être est-ce cette vertu invigorante de la démocratie comme moyen de **self-government** qui explique le mieux la fonction stabilisatrice des organismes paritaires. Car les révolutions n'attaquent que les despotismes ; les vraies démocraties permettent d'en faire l'économie, puisqu'elles organisent l'évolution par la liberté et l'éducation par la responsabilité.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE

(CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER.)

APERÇU D'ENSEMBLE.

Depuis six mois, la situation générale ne s'est guère modifiée. On s'attendait assez à la persistance de la crise en juillet et août, mais l'on espérait pour septembre une reprise saisonnière qui atténuerait le marasme des affaires et enrayerait quelque peu le développement assez inquiétant du chômage.

Les partisans du nouveau tarif douanier, qui avaient prédit le retour à la prospérité dans les trente jours suivant l'application de la loi, ont dû déchanter. Pour les huit premiers mois de 1930, la valeur du commerce extérieur américain accuse une baisse de 1,601 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'année précédente. Les exportations ont perdu 22,4 p. c. et les importations 27,8 p. c. Si l'on compare les résultats correspondants pour les mois de juillet 1929 et 1930 seulement, la différence est plus sensible encore. La situation du commerce américain devient donc de moins en moins favorable et la thèse des protectionnistes — appuyée sur l'augmentation du mouvement commercial avec les pays d'Europe qui, depuis 1922, avait suivi l'application du tarif Fordney-Mc Cumber — s'écroule. C'est que les circonstances ont beaucoup changé depuis 1922. Le Parlement américain ne s'en était pas aperçu. Pendant les quelque cinq ou six années qui ont suivi l'armistice, les États-Unis ont prêté beaucoup d'argent aux pays d'Europe. Ces emprunts étaient utilisés en grande partie à l'achat de marchandises américaines. A présent, la plupart des pays européens ont réorganisé leurs finances publiques et rétabli leurs marchés financiers, qui satisfont aisément aux besoins de capitaux des industries. Le loyer de l'argent sur les principales places est aussi peu élevé — sinon moins — en Europe qu'aux États-Unis. D'autre part, les industries européennes sont rééquipées, rationalisées et, sous le couvert de tarifs douaniers notablement renforcés, peuvent vendre, à aussi bon compte que les industries américaines, des produits de qualité égale, souvent même meilleure.

Aussi, le marasme des affaires subsiste-t-il et même s'accroît-t-il. Ceux qui prédisaient la reprise des affaires pour le printemps dernier, l'annoncent pour l'automne. Ils se basent pour cela sur une diminution de l'écart entre les prix de détail et les prix de gros, sur un certain allègement des stocks, sur l'aisance du crédit et, surtout, sur la fermeture des usines, phénomènes qui se sont produits en juillet et en août dans

les branches de l'industrie les plus frappées par la crise, comme l'automobile.

Mais, d'autre part, on observe que le pouvoir d'achat de la population baisse sans cesse et cela est d'autant plus grave, que les marchés extérieurs sont de jour en jour plus fermés aux produits américains. Le nombre de chômeurs dépasse quatre millions. Le salaire des ouvriers qui travaillent est réduit, en moyenne, de 10 à 15 p. c. Les entreprises accusent une diminution de profits que le tableau ci-dessous reflète nettement :

Pourcentage des profits de 1930 par rapport à 1929 (Premier semestre)

Mines de charbon	70,5 p. c.
Automobiles (excepté General Motors)	67,5 p. c.
General Motors	35,2 p. c.
Accessoires automobiles	42,6 p. c.
Steel Corporation	29,3 p. c.
Autres Industries métallurgiques	26,1 p. c.
Pétrole	26,8 p. c.

L'industrie de l'équipement électrique et l'industrie chimique ont été moins touchées. Quelques groupes ont même accusé des plus-values, telles les entreprises cinématographiques, les industries de la construction et les papeteries. Mais, dans l'ensemble, les résultats sont nettement défavorables. Les profits totalisés pour plus de 300 sociétés pendant le premier semestre 1930 ont été inférieurs de 25 p. c. à ceux de 1929 et même de 3 p. c. à ceux de 1928. On s'attend à des résultats moins favorables encore pour le second semestre.

L'agriculture ne paraît pas sous un jour beaucoup plus brillant.

La tentative faite par le Federal Farm Board pour relever le prix du blé n'a pas été fort heureuse. Au moyen de 500 millions de dollars mis à sa disposition par le gouvernement, le Board a accumulé des stocks considérables qui, quoi qu'on puisse dire, constituent une menace pour le marché et s'imposent à l'attention des consommateurs internationaux. On estime ces stocks à quelque 100 millions de boisseaux actuellement et, bien que l'on ait annoncé qu'ils ne seraient pas mis en vente avant que la récolte de l'année ait été écoulée, les cours en restent affectés : vers la fin de septembre, on cotait à Chicago 82 cents environ le boisseau contre 108 cents au début de juin. Les autres céréales ont suivi le mouvement.

La situation est identique pour le coton. On croit savoir que le Board détient en stock environ un million

de balles et la tendance des prix reste à la baisse, d'autant plus que l'on vient d'infirmier les bruits relatifs à une mauvaise récolte annoncée en août. Les dernières estimations gouvernementales sont nettement supérieures à celles faites précédemment. Au 1^{er} septembre, on évaluait la récolte probable de coton à 14.340.000 balles, ce qui ne serait inférieur que de 488.000 balles à l'abondante récolte de 1929.

Aussi n'épargne-t-on pas, dans certains milieux, les critiques que l'on adresse au Federal Farm Board qui a fait, dit-on, des frais considérables sans améliorer la situation de l'agriculture. Seule, une hausse des cours pouvait justifier la politique qu'il a suivie jusqu'à présent. Mais rien actuellement n'autorise à espérer cette hausse et les plus sages se bornent à souhaiter une stabilisation des prix, tout au moins dans les prochains mois et jusqu'à ce que la crise de surproduction ait cessé ses effets.

Un sujet qui a causé une assez grande satisfaction a été la constatation que, depuis le début du ralentissement des affaires et même en plein marasme, le système de la vente à tempérament a fonctionné normalement en ce sens que les paiements ont été faits jusqu'ici régulièrement à l'échéance. Les défaillances ne sont guère plus nombreuses qu'auparavant. Mais, si l'*instalment buying* fait actuellement belle contenance, il reste à savoir si cette situation se maintiendrait en cas de crise prolongée. En tout cas, l'épreuve actuelle est pleine d'enseignements.

LA SITUATION MONÉTAIRE ET LE MARCHÉ FINANCIER.

Bien que le marché ait été assez fortement sollicité, d'une part en raison des assez grosses exportations d'or, principalement vers la France, et, d'autre part, en raison de l'accroissement des besoins de la circulation, les taux de l'argent sont restés sensiblement inchangés : le taux officiel d'escompte de la Federal Reserve Bank de New-York a été maintenu à 2 1/2 p. c., le taux auquel cette banque achète les effets à nonante jours restant fixé à 2 p. c. et l'argent au jour le jour variant peu autour du même taux moyen, jusqu'au moment où les exportations d'or vers la France et le Canada ont repris, ce qui a déterminé une certaine tension du *call money* à 2 1/2 et même 2 3/4 p. c.

Ce mouvement d'exportation d'or, qui s'est ranimé vers juillet et s'est poursuivi en août et en septembre, suscite de nombreux commentaires aux Etats-Unis : on en trouve des essais d'explications fort détaillées dans tous les journaux et revues économiques et financières.

Les économistes de la Guaranty Trust Company et de la National City Bank, notamment, ont scruté le problème de très près.

L'explication la plus généralement admise est qu'il s'agit essentiellement, après une interruption de deux années, de la reprise du mouvement de redistribution dans le monde du stock monétaire de métal jaune résultant nécessairement du retour à l'étalon-or dans les principaux pays européens.

Les incessantes et considérables entrées d'or en France — qui inquiètent si vivement les milieux financiers anglais — ne sont rien autre que le résultat du fonctionnement normal du gold standard en France. Depuis la stabilisation du franc, la France n'a cessé d'absorber du métal. Rien qu'aux Etats-Unis, depuis mai 1927 elle a retiré plus de 400 millions de dollars d'or.

L'économiste de la Guaranty Trust Bank constate qu'il est peut-être surprenant à première vue que la France dévastée, industriellement désorganisée par la guerre, obligée d'importer plus de produits qu'elle n'en pouvait exporter, ait pu réussir à stabiliser sa monnaie et se constituer une aussi formidable réserve d'or. Mais, à y regarder de plus près, on s'aperçoit qu'il n'y a là rien d'inexplicable ou d'illogique. Il y a eu tout d'abord, dès que la confiance est revenue, le rapatriement des capitaux évadés pendant la période de dépréciation monétaire, capitaux placés en devises convertibles en or et qui furent présentées à l'institut d'émission pour être changées en francs. La Banque de France a acquis du métal précieux à l'aide d'une bonne partie de ces devises. Par après, la balance des paiements de la France étant devenue fortement active par suite surtout de l'excédent de sa balance commerciale et des très importantes dépenses faites par les touristes américains dans le pays, les réserves de la banque se sont augmentées encore au point de devenir très supérieures à ses besoins. C'est ainsi que la France en est arrivée, comme les Etats-Unis, à devoir stériliser une partie de l'or qu'elle détient. Ce n'est du reste pas une des moindres préoccupations de ses dirigeants que de trouver le moyen d'éviter l'inflation des crédits dont le pays est ainsi menacé.

Ces exportations d'or, si importantes qu'elles soient, ne sont évidemment pas une cause d'inquiétude pour les dirigeants américains. On constate même que les Federal Reserve Banks semblent vouloir, sinon favoriser ces exportations, du moins les laisser s'opérer sans entraves. C'est ainsi que, chaque fois qu'elle a cédé de l'or, la Federal Reserve Bank of New-York achète pour une quantité à peu près égale des effets et des fonds d'Etat, empêchant ainsi une contraction du crédit.

La politique accusée par le Federal Reserve Board est donc de chercher à maintenir l'aisance qui caractérise le marché, pour faciliter la reprise économique. Une telle politique est d'ailleurs actuellement aisément réalisable car elle n'est plus contrecarrée, comme c'était le cas il y a deux ans, par l'effervescence boursière que des taux peu élevés de l'argent favorisent.

Tout le monde n'approuve pas cette attitude. La *Commercial and Financial Chronicle*, qui ne néglige jamais de critiquer les décisions prises par les dirigeants actuels du Federal Reserve System, écrit notamment « qu'en période de dépression économique, il (le Federal Reserve Board) devrait être capable de se tenir à l'écart et de ne pas paralyser le marché en y précipitant des capitaux inopportuns ». Pour lui, la

politique d'argent à bon marché appliquée par le Board constitue une véritable concurrence aux capitaux privés du marché libre et crée une sorte d'inflation. Il signale en outre que les Reserve Banks ont essayé d'augmenter leur portefeuille d'acceptations, mais sans résultat. Le taux des acceptations a été réduit à 2 p. c., mais le marché libre a aussitôt suivi ce mouvement et le portefeuille n'a pas grossi.

Empressons-nous de faire remarquer que c'est là l'appréciation d'un journal qui jouit d'une incontestable autorité, mais qui envisage avant tout les intérêts immédiats de la finance new-yorkaise.

La Bourse de New-York et celles des autres grands centres américains, font depuis de longs mois preuve d'assez mauvaises dispositions, encore que les titres à revenus variables qui avaient subi une dépréciation considérable, aient marqué une légère amélioration en juillet et en août. Par contre, le marché des obligations, qui avait poursuivi une progression régulière, est moins animé. On attribue ce ralentissement au fait que, malgré les bas taux d'intérêt actuellement pratiqués, la plupart des titres à revenus fixes ne sont pas loin d'avoir atteint leurs cours maximums.

Cette activité réduite de la Bourse se traduit encore par une diminution sensible des émissions de capitaux. Pour les huit premiers mois de 1930, il a été placé pour 6.068.508.335 dollars de titres sur le marché contre 8.145.880.826 dollars pendant la période correspondante de 1929, soit près de 25 p. c. en moins. Cette réduction provient surtout d'une diminution des émissions d'actions de sociétés américaines, comme on le voit par les chiffres ci-après, les émissions d'obligations ayant encore été très actives dans les premiers mois de 1930.

Emissions d'actions et d'obligations de sociétés américaines à New-York pendant les huit premiers mois de 1929 à 1930.

	1929	1930
Obligations à long terme \$.	1.803.971.000	2.365.406.000
Obligations à court terme.	171.742.000	412.615.000
Actions privilégiées	1.268.543.000	371.551.000
Actions ordinaires	3.422.353.000	973.295.000

On ne croit pas, toutefois, que cette désaffection sera de longue durée, car il est certain que la conception américaine que la valeur à revenu variable est considérée comme le meilleur placement à long terme prévaut toujours.

LA SITUATION DES PRINCIPALES INDUSTRIES.

L'industrie automobile est certes la plus touchée par la crise économique mondiale. On devait du reste s'y attendre. Nous avons montré plusieurs fois déjà que la capacité totale de production des usines américaines dépassait fortement les besoins intérieurs nouveaux et ceux de remplacement. Depuis plusieurs années se posait aiguë, pour les constructeurs, la question des débouchés extérieurs et tant Ford que la General Motors avaient mis à exécution des plans de conquête des marchés européens.

Dès le début du ralentissement général des affaires, les ventes de voitures neuves ont fortement diminué, pour la double raison que ceux qui avaient déjà une voiture ont retardé le moment de la remplacer, et que les acheteurs éventuels ont remis à plus tard l'acquisition qu'ils projetaient de faire. Aussi ne doit-on pas s'étonner que, pour les sept premiers mois de cette année, la production des automobiles américaines de toutes catégories ait baissé de 44 p. c. par rapport à la période correspondante de 1929, soit 2.481.911 voitures contre 3.726.283 (1).

Les constructeurs n'envisagent cependant pas l'avenir avec pessimisme. L'abstention de la clientèle crée un potentiel d'acquisition qui devra s'exercer un jour. Le propriétaire d'une auto peut utiliser sa voiture six ou sept ans au lieu de quatre ou cinq, mais il ne renoncera pas à en acheter une nouvelle lorsque cela deviendra nécessaire. Il est donc probable que, dès que la crise mondiale s'atténuera, les ventes reprendront fortement et que les stocks accumulés refondront rapidement.

Dans l'industrie sidérurgique, la situation reste fort sombre. On avait espéré pour le début de l'automne une reprise qui ne se dessine pas du tout. A ce moment, en effet, on enregistre habituellement d'importants achats de rails, achats qui atteignent leur maximum en octobre. Au lieu de ce mouvement saisonnier, on constate une diminution des achats de fonte et d'acier, diminution à laquelle n'est pas étranger le marasme qui sévit dans l'industrie automobile, et aussi dans l'industrie de la construction, qui est de jour en jour moins active.

Une autre répercussion du ralentissement des ventes d'automobiles est la baisse imprévue de la consommation d'essence cet été, baisse qui risque de neutraliser l'effet des restrictions apportées à la production du pétrole brut.

The Lamp, organe de la Standard Oil de New-Jersey, déclare à ce sujet que les progrès techniques réalisés dans la distillation de l'essence vont créer un nouvel excédent si les raffineries ne consentent pas à se rallier à un nouveau plan de restrictions. Des mesures intéressant la production du pétrole brut devront être prises pour éviter une aggravation de la situation pendant les mois d'automne et d'hiver. Toutefois, le président de l'American Petroleum Institute fait remarquer que la situation de l'industrie du pétrole brut n'est pas si mauvaise et que la constitution d'un comité de représentants de l'industrie pétrolière par le gouverneur du Texas permet de croire que, dans cet Etat, la réglementation de la production sera maintenue. D'autre part, les réductions de prix de vente des essences doivent avoir pour effet de diminuer l'écart existant entre les prix de gros et les prix de détail, de restreindre la marge bénéficiaire des détaillants et d'affirmer les conditions de l'industrie pétrolière en empêchant de nouvelles baisses des cours des produits du pétrole.

(1) Il y a lieu de tenir compte d'un arrêt de deux semaines de la production des usines Ford en juillet.

Il est certain, en tout cas, qu'un changement important s'est fait dans l'industrie du pétrole. De l'extrême individualisme, on est passé à une coopération assez étroite qui permet d'espérer que l'on évitera de plus en plus les gaspillages et que l'on pourra, d'une façon effective, établir l'équilibre entre la production et la consommation. C'est le seul moyen d'assurer le maintien de prix rémunérateurs. Cette rationalisation est d'autant plus nécessaire que les procédés d'hydrogénation des huiles lourdes et du charbon ne sont pas loin d'être tout à fait au point. Aussi, la Standard Oil of New-Jersey escompte-t-elle les exploiter commercialement et construit-t-elle en ce moment à Bayway, une grande usine où l'on produira du pétrole synthétique.

Il est intéressant de signaler aussi la construction d'un vaste réseau de *pipe lines* pour le transport de gaz naturel, de pétrole et d'essence, à travers les Etats du Middle West et de l'Est. Sur les conduites principales seront amorcées des conduites subsidiaires qui ravitailleront les localités, grandes et petites.

On fait grand état en ce moment du gaz naturel que l'on prétend être le combustible qui sera sous peu le plus employé, tant dans l'industrie que pour les besoins domestiques. Aussi, la Pacific Gas and Electric Company a-t-elle mis à l'étude le moyen de comprimer ces gaz naturels dans des réservoirs qui seraient expédiés aux usines sans le concours de *pipe lines*. Ce sont là des expériences qu'il sera intéressant de suivre et qui peuvent amener certaines modifications dans les conditions d'exploitation des grandes industries.

Parmi les signes les plus fâcheux du marasme actuel, il faut encore signaler la diminution du nombre des constructions.

L'activité de l'industrie du bâtiment a toujours exercé une influence très grande sur le mouvement général des affaires, surtout aux Etats-Unis, et nombreux sont ceux qui attendent une reprise dans cette branche d'industrie comme le signal d'un nouvel essor et du retour à la prospérité.

Actuellement, les prix des matériaux de construction sont peut élevés et c'est la raison pour laquelle on conseille de bâtir des immeubles à bon marché. Ces avis cependant ne sont guère suivis, d'abord en raison de la crise générale et, en second lieu, parce que les logements ne sont pas rares. Il y a même abondance de grands appartements à vendre et à louer, ainsi que de maisons de commerce.

Les administrations publiques s'efforcent de faire construire en ce moment des bâtiments d'utilité générale, dans le but de donner de l'ouvrage aux chômeurs, mais comme ces travaux entraînent des dépenses assez considérables qui doivent être couvertes par l'impôt, les contribuables se montrent peu satisfaits de cette solution.

Les statistiques des constructions établies par la F. W. Dodge Corporation accusent pour les huit premiers mois de 1930 les chiffres les moins élevés enregistrés depuis 1924 et la diminution par rapport à 1929 est d'environ 18 p. c. Cette réduction est due en

majeure partie au ralentissement très marqué des constructions de maisons d'habitation (48 p. c. en moins que l'année précédente), tandis que l'on constate une augmentation (20 p. c.) des constructions de bâtiments d'utilité publique.

Cherchant à prévoir quelles peuvent être les chances d'un retour d'activité nouvelle dans l'industrie de la construction, le « Bulletin de la City Bank » signale qu'il ne faut pas perdre de vue l'évolution qui se produit actuellement. Durant les dix dernières années, on a constaté un accroissement constant et rapide des villes. Le recensement de 1930 a fait connaître qu'il y a actuellement 93 villes, aux Etats-Unis, qui comptent plus de 100,000 habitants, tandis qu'en 1929 il n'y en avait que 68. Ces quatre-vingt-treize villes ont ensemble une population de 36 millions d'habitants, soit plus du quart de la population totale du pays. Alors que le taux d'accroissement de la population aux Etats-Unis est de 16,1 p. c. par décennie, on constate que, dans les grandes villes, il est souvent bien supérieur: la population de New-York et Chicago a augmenté de 24 p. c. au cours de ces dernières années, celle de Détroit de 57 p. c. et celle de Los Angeles de 113 p. c.

Ce développement constant des grandes villes entraîne l'obligation de les reconstruire presque entièrement. Les anciennes maisons de commerce, ou les bureaux installés sur des emplacements qui ont acquis une valeur immense, sont remplacés par des constructions modernes de 30 à 80 étages et qui peuvent contenir des milliers d'employés. Les maisons d'habitation font place à de gigantesques immeubles à appartements. Les rues étroites sont élargies pour permettre le trafic de plus en plus intense. Cette évolution est loin d'être achevée. Il ne paraît donc pas possible que la crise dans les diverses branches de la construction puisse s'étendre dangereusement et l'on peut prévoir qu'elle sera une des premières à retrouver toute son activité, dès que se produira la reprise générale des affaires.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA MARINE MARCHANDE AMÉRICAINE.

Jusqu'en 1914, les Etats-Unis n'ont occupé sur mer qu'une place de second rang et devaient faire largement appel aux flottes commerciales européennes ou japonaises, pour leur commerce extérieur. A peine 10 p. c. des navires transportant des marchandises américaines battaient pavillon étoilé.

Les inconvénients de cette situation avaient déjà été maintes fois signalés et le gouvernement attachait beaucoup d'intérêt à la constitution d'une flotte marchande plus en rapport avec l'importance du trafic transatlantique des produits américains.

Pendant la guerre, l'occasion étant bonne, on n'hésita devant aucun sacrifice pour aider à la constitution de cette flotte. Le Shipping Act de 1916 vint apporter un appui sérieux aux armateurs américains en donnant au Shipping Board un droit de contrôle draconien sur tous les navires étrangers qui touchaient à un port des Etats-Unis.

En 1920, les dispositions du Shipping Act furent renforcées par le Merchant Marine Act. On s'attela dès lors à la constitution d'une flotte d'Etat, principalement par la reprise des navires appartenant à des armateurs hors d'état de soutenir la concurrence mondiale. L'idée directrice du gouvernement a été exprimée en tête de la loi de 1920: « Le souci de la défense nationale ainsi que du commerce intérieur et extérieur américains exige une flotte marchande composée de navires les mieux équipés et les mieux adaptés à leur rôle, capables de suffire à la plus grande partie du trafic national et, éventuellement, aux besoins militaires, comme flotte auxiliaire. Ces navires doivent, naturellement, appartenir à des Américains et c'est le devoir du gouvernement de faire le nécessaire pour créer cette flotte et la développer. »

Les inconvénients d'une flotte marchande d'Etat ont cependant assez rapidement fait renoncer à cette politique et l'on s'est rallié actuellement à une autre méthode plus rationnelle: c'est la vente des navires à des compagnies privées, et ce, à des conditions systématiquement avantageuses. Certains bateaux ont ainsi été cédés au dixième et au vingtième de leur valeur, avec de grandes facilités de paiement.

En outre, l'Etat a pris les mesures suivantes:

1° Il a organisé un crédit maritime très favorable aux armateurs. Un fonds de 125 millions de dollars a été prévu à l'origine et pourra être doublé. Les prêts sont consentis pour vingt ans au taux de 2 1/2 p. c. ;

2° Une série de contrats postaux ont été passés avec les compagnies maritimes américaines, contrats qui sont, en réalité, plutôt des allocations de primes; mais, pour ne pas heurter le sentiment public peu favorable

au mot « prime », les subventions sont appelées « compensations »; elles sont attribuées par mille parcours, suivant la vitesse du navire et l'importance du personnel de bord.

En dehors de ces « compensations », un fonds de réserve a été mis à la disposition du directeur général des postes, qui pourra aider l'une ou l'autre compagnie américaine aux prises avec une concurrence anormale étrangère;

3° Il a été créé, pour les compagnies de navigation, un régime d'assurances d'Etat à des taux très avantageux;

4° La préférence est donnée au pavillon national pour les transports du personnel et du matériel des services publics;

5° Tout le commerce étranger est soumis à un contrôle sévère qui a du reste déjà donné lieu à des protestations assez vives;

6° Les rapports entre les compagnies des chemins de fer et les compagnies de navigation sont soigneusement réglementés et le gouvernement s'est réservé d'établir des droits de douane différentiels pour les marchandises transportées sous pavillon américain. Jusqu'à présent, toutefois, les Etats-Unis se sont gardés d'user de cette dernière arme, dans la juste crainte de représailles bien faciles à exercer.

Toutes ces mesures ne sont pas sans entraîner d'assez lourdes dépenses. On les évalue à 40 millions de dollars environ, sans compter la perte d'intérêt du Crédit maritime. Mais les Américains acceptent facilement cette charge, dans l'espoir de conquérir bientôt la suprématie navale détenue depuis si longtemps par l'Angleterre.

CHRONIQUE

La Conférence Internationale des Sciences économiques appliquées.

Dans un récent numéro (1) nous avons signalé l'ouverture prochaine de la Conférence Internationale des Sciences Economiques Appliquées, organisée par la Société d'Economie Politique de Belgique, à l'occasion du 75^e anniversaire de sa fondation.

Cette conférence s'est ouverte vendredi, 26 septembre, et a poursuivi ses travaux jusqu'au 28, sous la présidence de M. Max-Léo Gérard, président de la société. Les séances ont été suivies par de nombreux économistes et praticiens belges, français, allemands, italiens et même par des délégués turcs et japonais qui n'avaient pas reculé devant la longueur du voyage.

Une cinquantaine de rapports avaient été adressés aux organisateurs de la conférence, qui en a assuré la publication dans trois volumineux recueils, édités par la « Revue Economique Internationale ». Il ne nous appartient pas de donner un compte rendu détaillé des débats qui ont eu lieu sur ces rapports et sur les rapports généraux dressés avant l'ouverture du congrès par sept rapporteurs généraux.

Le débat le plus important a été celui sur « le libre-échange dans la doctrine et dans les faits, en 1855, en 1918 et en 1930 ». Le rapporteur général, M. le professeur Georges De Leener, de l'Université de Bruxelles, s'est placé à un point de vue très intéressant : chargé d'exposer la doctrine libre-échangiste au point de vue théorique, il entendait être « doctrinaire », dans le sens large du mot : c'est-à-dire exposer une théorie complète, unitaire, sans concessions ; les nécessités politiques et la pression des intérêts et des événements se chargeraient assez vite d'entamer le libre-échange dans son application ; de là, la nécessité d'une doctrine cohérente et peut-être intransigeante. L'attitude théorique prise dès le début par M. De Leener a exercé une influence certaine sur tous les débats, car, au cours des discussions sur les questions fiscales, M. le professeur D^r Hahn (Francfort), M. le professeur B. S. Chlepner (Bruxelles), M. Stucki-Harger (Bâle) sont revenus sur l'importance de la connaissance théorique dans la vie pratique, M. Hahn faisant notamment remarquer que la plupart des erreurs économiques commises après-guerre pouvaient être attribuées à des praticiens dépourvus de conceptions théoriques, plutôt qu'à des théoriciens manquant de pratique.

Pour en revenir au libre-échange, constatons qu'un accord unanime s'est fait sur la désirabilité du libre-

échange : toutes les interventions se sont produites en ce sens et ont renforcé la position prise par M. De Leener : citons, notamment, celle de M. Colson.

Mais, sur les modalités d'application, les avis se partagèrent et, parmi les libre-échangistes, se dessinèrent des courants allant, pour quelques-uns, du manchestérianisme pur et simple au protectionnisme de Liszt. Le délégué turc et M. le professeur Roberto Michels (Université de Pérouse) vinrent exposer leurs vues à ce sujet. Pour eux, le libre-échange pratique est soutenu par les Etats déjà parvenus à un haut degré de développement industriel et capitaliste, dont les entreprises puissantes n'ont plus besoin de protection et souffrent de celle qui entrave leur libre pénétration des marchés étrangers (1). Mais les nations jeunes ou économiquement arriérées ne peuvent, pour des raisons sociales et politiques, se laisser envahir par des produits de l'industrie étrangère et elles doivent recourir à des expédients (protection douanière ou subsides directs) pour permettre le développement de leurs ressources et l'utilisation de leur main-d'œuvre. Certes, ces thèses ne sont pas neuves et on les trouve dans tous les débats entre protectionnistes et libre-échangistes. Mais si nous les rapportons ici, c'est qu'elles étaient défendues par les nationaux de deux pays qui vivent, précisément, une période d'efforts vers un développement national intégral qui comprend, évidemment, la mise en valeur de l'économie indigène.

M. De Leener a reconnu la valeur de ces arguments pratiques qui n'entament du reste en rien la valeur doctrinale du libre-échange, mais il a subordonné son adhésion à des restrictions importantes : la protection douanière comme soutien à l'industrie est un moyen détourné, infiniment moins bon que le subside direct : le subside à une industrie donnée, que la collectivité juge à tort ou à raison indispensable à la vie nationale, présente l'avantage de montrer aux corps électoral et parlementaire ce que lui coûte cette industrie, alors que la protection en déguise le fardeau financier en l'éparpillant. La nation peut alors décider si elle maintiendra le subside ou non.

La condamnation du « dumping » (vente à des prix inférieurs au prix de revient et protection du marché intérieur contre le retour de la marchandise) a été unanime. M. le professeur Baudhuin (Université de Louvain) admet la protection douanière dans tous les cas de « dumping ». Au contraire, M. De Leener ne

(1) C'est la thèse que nous avons soutenue dans notre dernière chronique de l'étranger sur la Grande-Bretagne. (Cfr. « Bulletin » n° 5, vol. II, du 10 septembre 1930.)

(1) Cfr. « Bulletin » n° 3, vol II, du 10 août 1930, p. 91.

l'admet qu'en cas de « dumping » d'un Etat, organisé par le pouvoir exécutif et par l'administration centrale, parce que, dans ce cas, la protection de l'Etat compense la politique agressive de l'autre, qui poursuit autant des buts politiques que des fins économiques. Mais le « dumping » d'entreprises privées ne doit pas être contrebattu, car, dans les faits, tous les pays et toutes les industries connaissent et pratiquent le « dumping ».

Le débat sur la « concentration et la rationalisation dans l'industrie » a compté quelques communications importantes, telles celles de M. Greiner, de M. l'ingénieur Capiou (Belgique), de M. Rey (Belgique), de M. le professeur Hahn (Allemagne), de M. Stucki-Harger (Suisse), pour ne citer que les principales.

Ici encore, M. De Leener a, dès le début, insisté sur l'importance de la position théorique du problème: nécessité d'une définition rigoureuse de la rationalisation et de ses limites. Il a souligné aussi que la rationalisation ne devait pas être acceptée sans avoir été soumise à un examen critique: quelles limites pratiques peut-on assigner à la rationalisation?

M. Greiner, administrateur-délégué des Aciéries Valère Mabile (Belgique), a présenté une communication sur la rationalisation commerciale. D'après M. Greiner, cette rationalisation est d'autant plus urgente que la rationalisation de la production intensifie le besoin de débouchés.

M. Capiou a décrit la rationalisation de l'industrie charbonnière, rationalisation qui s'est effectuée dans des conditions assez difficiles, par suite de la pauvreté des couches et du grand nombre d'exploitations. Un mouvement de concentration, groupant en deux organismes 95 p. c. de la production charbonnière belge, s'est également fait jour, en même temps que s'organisaient les mines françaises. On sait quelle forte organisation régit les mines allemandes. Quant aux mines anglaises, la carence des intérêts privés en matière de rationalisation et de concentration a fait substituer à la liberté la contrainte légale pour l'organisation du marché. De sorte que, constate M. Capiou, les quatre grands pays producteurs de l'Europe occidentale disposent chacun d'organismes centraux destinés à jouer un rôle dans l'organisation prochaine et inévitable du marché international.

M. l'ingénieur Rey a exposé aux congressistes le plan de rationalisation de l'industrie électrique en Belgique, envisagé plus spécialement au point de vue de la coopération des producteurs industriels, groupés en unions régionales soumises à une union nationale. Les exposés des délégués allemands sur la rationalisation dans leur propre pays ont soulevé un très vif intérêt: c'est l'industrie allemande qui a fait un sort au mot « rationalisation », c'est elle qui, pour parer aux conséquences de la guerre, de l'inflation et des charges fiscales et sociales, a poursuivi avec le plus de méthode sa réorganisation interne: c'est l'Allemagne qui, sous ce rapport, s'est le plus américanisée. Les interventions du professeur Hahn, appuyées par celles de M. Stucki-Harger, qui possède une vaste connaissance

des choses de l'Allemagne, ont abouti à des conclusions assez pessimistes: la rationalisation a déterminé une augmentation considérable de la capacité de production et des renvois importants de main-d'œuvre. La production accrue n'a pas pu trouver de débouchés suffisants à l'extérieur et la situation mondiale ainsi que les conditions intérieures en Allemagne n'ont pas permis de trouver des emplois nouveaux pour les ouvriers renvoyés. Le fardeau du chômage, les progrès inquiétants de la bureaucratie industrielle, ont compensé les avantages de la rationalisation: il semble que la conduite de celle-ci a été assez irrationnelle, car elle a été faite sans tenir compte des conditions générales.

M. Stucki-Harger a remarqué que les grandes banques allemandes et suisses ont arrêté la rationalisation de leurs services, par crainte d'excès, et que le problème du recrutement des chefs se pose tout autrement lorsque les services sont rationalisés et mécanisés. M. Smets (Belgique) a complété l'intervention de M. Stucki-Harger, en soulignant que, dans l'entreprise rationalisée, le recrutement des chefs sera dorénavant subordonné à une formation théorique, en dehors de la routine des services.

La question de la « charge effective des impôts directs et indirects dans les budgets modernes, en tenant compte de leur degré de proportionnalité à l'égard des facultés économiques des contribuables » et celle de « l'influence de l'émission et de l'amortissement des emprunts d'Etat sur le marché des capitaux industriels et commerciaux ayant été jointes, ont fait l'objet d'un débat unique, au cours duquel on remarqua les interventions de MM. Baudhuin, Chlepner, Stucki-Harger, Grazziani (Naples), Ugo Papi (Messine), Lecarpentier (Paris), Gignoux (Paris), Hahn, Palyi (Berlin). De ces diverses interventions, il semble bien résulter que la documentation positive sur les mouvements de capitaux, sur la répercussion des impôts, etc., est encore insuffisante et que les théoriciens en sont réduits à des conjectures. M. Stucki-Harger a souligné l'imprécision des connaissances statistiques actuelles sur les mouvements internationaux de capitaux. Sur la nécessité de l'amortissement des emprunts d'Etats, les avis furent partagés. C'est ainsi que M. Chlepner exposa ses craintes qu'en période de surcapitalisation et de surproduction, l'amortissement énergique ne contribue encore à renforcer le « glut » de capitaux: les impôts, dont le produit est affecté au remboursement de la dette, sont prélevés sur le revenu, mais les sommes provenant du remboursement des fonds d'Etat sont, en grande majorité, capitalisés. Par contre, d'autres membres du congrès marquèrent l'antagonisme qui, à leurs yeux, existe entre les emprunts d'Etat et ceux de l'économie nationale et souhaitèrent que cette dernière soit satisfaite dans une mesure aussi large que possible.

Plusieurs congressistes, dont M. le professeur Lecarpentier, soulevèrent le grave problème des finances locales. Ce problème est d'une actualité aiguë parce que, par suite de l'accroissement des charges de l'Etat, le domaine fiscal réservé aux provinces, communes, etc.

s'est fortement rétréci. Si l'on adopte le système d'un fonds commun, dont le montant est distribué aux communes, on s'expose à de graves abus dont M. Lecarpentier a cité des exemples surprenants, empruntés à des communes du Sud de la France.

Au domaine de la fiscalité, on peut rattacher celui des entreprises d'économie mixte, question qui fut discutée assez rapidement.

A la section où se traitaient les questions d'économie agricole, M. le sénateur Mullie (Belgique) commença la discussion en exposant la structure de l'agriculture belge: la vente des récoltes procure un tiers des revenus; celle des produits de l'élevage, les deux tiers environ. Une longue et intéressante discussion s'ensuivit, au sujet des indices agricoles calculés par le Boerenbond, l'un pour les produits vendus, l'autre pour les matières premières agricoles. M. Brandt (Berlin) donna à cette occasion quelques explications au sujet des indices de rentabilité qu'il établissait périodiquement pour une série de produits agricoles. La discussion s'engagea ensuite sur l'organisation de l'entreprise agricole et notamment sur la nécessité de meilleures comptabilités. Enfin, des points de vue très différents furent exprimés au sujet de la menace de la concurrence des cultures industrialisées des pays à culture extensive et à propos de la capacité de résistance des petits fermiers.

La dernière séance fut consacrée à « la représentation des actionnaires et l'exercice de leurs droits dans les sociétés anonymes ». M. J. M. Marx (Belgique) fit un exposé général de la question, en se plaçant surtout au point de vue juridique, comme M. le professeur Janne (Université de Liège). Après une description de la législation hollandaise sur les sociétés par actions, par M. van Galen (Pays-Bas) et des interventions de MM. Colson et Rey de Vilette (France), M. le professeur Delannoy (Université de Gand) se plaça au point de vue économique et historique. Il marqua l'évolution de la société anonyme de 1873 à 1930, partant de l'entreprise aux mains d'un petit nombre d'actionnaires et

aboutissant à la société géante recrutant ses actionnaires dans des milieux toujours plus larges et toujours moins compétents, créée par des entrepreneurs dont c'est la fonction principale de réunir des capitaux. Dans ces conditions, les promoteurs s'efforcent de retenir le contrôle sur un nombre aussi étendu que possible de sociétés, sans immobiliser des capitaux trop importants, résultat auquel l'action à vote plural permet d'arriver. Le congrès se termina par un banquet à la fin duquel M. Georges Theunis, ministre d'Etat, prononça un discours très remarqué sur la politique économique de la Belgique.

Les charges d'agent de change à la Bourse de New-York.

On sait que les charges d'agent de change à la Bourse de New-York se transmettent moyennant le paiement de droits très élevés, dont les fluctuations constituent un indice de l'activité boursière du pays.

Voici les variations des prix des charges :

1827	100
1862	3.000
1882	32.000
1893	15.000 (1)
1901	80.000
1906	95.000
1907	51.000 (1)
1910	78.000
1913	45.000 (2)
1919	85.000
1920	110.000
1921 (3)	97.000 (1)
1927 (mai)	217.000
1927 (juin)	220.000
1928 (janvier)	620.000 (4)
1929 (mai)	419.000 (4)
1929 (juillet)	395.000 (4)
1930 (septembre)	260.000 (4)

(1) Année de crise.

(2) Projet non mis à exécution de réglementation du marché.

(3) Pour les premières années, jusqu'en 1921, ces données sont empruntées au professeur Chlepner.

(4) Suivant l'« Agence Economique et Financière ».

BOURSE DE BRUXELLES

MARCHE DES CHANGES.

L'échéance de fin de trimestre que nous venons de franchir a quelque peu modifié l'orientation de notre cote des changes. Jusqu'à la veille de l'échéance, les devises offertes avaient été écoulées sans enrayer la tendance à la hausse que le marché montrait depuis plusieurs semaines. A partir du 29 septembre, les preneurs furent moins nombreux et, dès lors, la compensation des ordres d'achat et de vente se fit à des cours en régression. Toutefois, à quelques exceptions près, le recul n'est pas très étendu, les offres n'ayant à aucun moment été fort importantes.

La livre sterling, qui cotait 34,86 3/8 il y a quinze jours, se trouve aujourd'hui légèrement au-dessous de 34,83. Dans le même laps de temps, le dollar s'est replié de 7,1740 à 7,16825 et le franc français de 28,1575 à 28,1270. La devise hollandaise, après s'être montrée pendant quelques jours assez résistante, a finalement été entraînée dans ce mouvement de repli. Son recul, limité d'abord de 289,30 à 289,14, s'est élargi jusqu'à 289,015. Le fléchissement du franc suisse est moins accentué. Il s'est produit à partir du cours de 139,20; il s'est arrêté à 139,115. La lire italienne s'est inscrite durant la dernière séance de bourse à 38,54 venant de 37,56, cours coté à la fin de la quinzaine passée. Le reichsmark a eu un marché assez irrégulier. Du 23 au 24 septembre, son cours passa de 170,75 à 170,86, puis descendit graduellement jusqu'à 170,57. Il regagna ensuite sans transition 170,73, mais revint bientôt après à 170,5450. Les trois couronnes scandinaves se sont alourdies à peu de chose près dans la même proportion que l'ensemble des autres changes.

Une fois de plus, le change espagnol a été fort malmené. Il est tombé sur notre place, du 23 septembre au 1^{er} octobre, de 77,50 à 74,05, cours qu'il maintient avec peine. On cote en ce moment à Londres 47 pesetas environ par livre sterling contre 45 il y a quinze jours.

Dès que le marché au comptant se montra moins acheteur de devises, c'est-à-dire vers la fin du mois, la tendance du marché à terme se retourna complètement. Le franc français, la livre sterling et le dollar à trois mois, qui subissaient depuis plusieurs jours un déport assez sensible, se rapprochèrent rapidement des cours du comptant. Actuellement, on enregistre même, pour ces trois devises, un léger report.

Le marché a utilisé plus largement durant cette échéance-ci qu'à la fin du mois dernier les disponibilités flottantes de la place. Le taux du « call money » s'est élevé, du 27 septembre au 1^{er} octobre, de 3/4 p. c. à 2 p. c. Mais cette hausse fut de courte durée; on revint rapidement à 1 1/2 p. c. et, depuis hier, le taux se trouve à nouveau au-dessous de 1 p. c. Quant au taux de l'escompte hors banque, il est resté invariablement fixé à 2 3/8 p. c.

MARCHE DES TITRES.

Comptant.

Le manque d'ordres qui caractérise le marché du comptant a amené un effritement de toute la cote, comme on en jugera par la comparaison des cours faits les 2 octobre et 18 septembre.

Seul, le compartiment des rentes, toujours bien achalandé, fait montre de bonnes dispositions.

Aux rentes: 3 p. c. Dette belge 2^e série, 79-79,25; 5 p. c. Intérieur à prime, 525,50-525; 5 p. c. Dette belge 1925, 98,25-98,30; 6 p. c. Consolidé 1921, 102,25-102; 4 p. c. Dommages de guerre 1921, 217-214,75; 5 p. c. Dommages de guerre 1922, 263,75-261,25; 5 p. c. Dommages de guerre 1923, 532,75-539.

Aux assurances et banques: Assurances Générales sur la Vie, 6350-6250; Banque de Bruxelles, 1000-995; Banque Nationale de Belgique, 3060-3065; Caisse Générale de Reports et de Dépôts, 5250-5650; part de réserve Société Générale de Belgique, 8700-9000.

Aux entreprises immobilières, hypothécaires et hôtelières: Part de fondateur Crédit Foncier d'Extrême-Orient, 23025-23975; action de dividende Hypothécaire Belge-Américaine, 14425-15300; Immobilière Bruxelloise, 4080-4125.

Aux chemins de fer et canaux: Société Nationale des Chemins de fer belges, 560-565,50; part de fondateur Congo, 10325-11300; action de capital Congo Supérieur aux Grands Lacs, 940-1005; action de jouissance Welkenraedt, 22325-22800.

Aux tramways, chemins de fer économiques et vicinaux: Action de dividende Bruxellois, 6050-6275; 20^e part de fondateur Buenos-Ayres, 1930-2275; action de dividende Pays de Charleroi, 1040-1160; 100^e part de fondateur Rosario, 1730-1880.

Aux tramways et électricité (Trusts): Bangkok, 1280-1335; Chemins de fer et Entreprises, 1465-1565; part de fondateur Electroraïl, 4650-4775; act. ordinaire Sofina, 20750-21700.

Aux entreprises de gaz et d'électricité: Action ordinaire Distributions Electriques, 21136-21332; action de dividende Electricité de l'Escaut, 8425-8750; 10^e part de fondateur Electricité du Nord de la Belgique, 7925-8300; part de fondateur Gaz et Electricité du Hainaut, 10000-10300; part sociale Gaz de Saint-Josse, 1850-1930.

Aux industries métallurgiques: Action de capital Fabrique de Fer de Charleroi, 2630-3000; Forges de Clabecq, 28000-29100; Cockerill, 1900-2000; Espérance-Longdoz, 4440-4650; Forges de la Providence, 10125-10275; action ordinaire Sambre-et-Moselle, 4380-4650.

Aux charbonnages: Bonne-Espérance et Batterie, 5025-5175; Maurage, 11125-11025; Noël-Sart-Culpart, 13775-13750; Sacré Madame, 4510-4530; Willem-Sophia, 6500-6925.

Aux **zincs, plombs et mines**: Part sociale Overpelt-Lommel et Corphalie, 780-900; 10^e action Vieille-Montagne, 3110-3350.

Aux **glaceries**: Auvelais, 19125-20450; Charleroi, 4090-4570; Saint-Roch, 23350-23850.

Aux **verreries**: Hamendes, 925-880; Jonet, 2180-1950; Cristalleries du Val-Saint-Lambert, 2290-2380.

Aux **industries de la construction**: Action ordinaire Cannon Brand, 1710-1845; Carrières de Porphyre de Quenast, 3110-3270; part de fondateur Merbes-Sprimont, 6600-7500.

Aux **industries textiles et soieries**: Filature du Canal, 1185-1200; action de dividende Etablissements Américains Gratry, 4975-5050; Linière La Lys, 12425-12625.

Aux **produits chimiques**: Part de fondateur Industries Chimiques, 4310-4790; action de capital Sidac, 5025-5475; part sociale Union Chimique Belge, 2100-2300.

Aux **valeurs coloniales**: Action de dividende Brasserie de Léopoldville, 2765-2850; action de capital Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 4900-5250; action privilégiée Katanga, 54100-61500; action ordinaire idem, 47000-51500; Synkin, 1200-1300; action privilégiée Union Minière du Haut-Katanga, 4730-5125.

Aux **valeurs de plantations caoutchoutières**: Part de fondateur Hallet, 2225-2460; Part de fondateur Huileries de Sumatra, 1025-1180; part de fondateur Lacourt, 645-680.

Aux **industries diverses**: Action de jouissance Moulins des Trois-Fontaines, 4000-4160; 9^e action ordinaire

Anciens Etablissements De Naeyer, 6075-6225; part sociale Englebert, 4300-4875; part de fondateur Grands Magasins « A l'Innovation », 4825-5275; action de capital Tabacofina, 1055-1120.

Aux **papeteries**: Action de dividende Papeteries Anversoises, 1050-1285; action ordinaire Delcroix, 1650-1680.

Aux **sucreries**: Part sociale Sucreries et Raffineries de Pontelongo, 1930-2070; action de capital Sucreries et Raffineries en Roumanie se répète à 2330.

Aux **actions étrangères**: Crédit Foncier de Santa-Fé, 3610-3600; Canadian Pacific, 6600-6790; Chade, 12400-13175; Tranvias de Barcelona, 890-952,50; 20^e part de fond. Ateliers de Constructions du Nord de la France, 1255-1375; part de fondateur Chemins de fer Économiques du Nord, 4060-4350; Glaces et Verres spéciaux du Nord de la France, 8175-8400; part de fondateur Mopoli, 7000-7425; action ordinaire Royal Dutch, 50000-53500; Usines de Savigliano, 1390-1435; part sociale Arbed, 7475-8050; Chemins de fer Prince-Henri, 2825-2875.

Terme.

20^e part de fondateur Aljustrel, 230-260; Banque de Paris et des Pays-Bas, 3710-3810; Barcelona Traction, 1042,50-1097,50; Brazilian Traction, 1270-1340; action de capital Buenos-Ayres, 382,50-411,25; action de dividende idem, 342,50-373,75; Héliopolis, 2142,50-2255; Pétrofina, 787,50-815; action privilégiée Sidro, 1555-1615; Tanganyika, 274,50-296.

STATISTIQUES

MARCHE DE L'ARGENT A BRUXELLES.

I. — Taux officiels et taux « hors banque » (escompte et prêts).

DATES	Taux officiels (B. N. de B.)			Taux « hors banque »		Taux du « call money »	
	escompte d'acceptat. et de traites domiciliées	escompte de traites non domic. et de promesses	prêts et avances sur fonds publics nationaux	papier commercial	papier financier	en com- pensation	marché
a) La dernière quinzaine :							
22 septembre 1930	2,50	3,—	3,50	2,375	2,625	0,75	0,75
23 —	2,50	3,—	3,50	2,375	—	0,75	0,75
24 —	2,50	3,—	3,50	2,375	2,625	0,75	0,75
25 —	2,50	3,—	3,50	2,375	—	0,75	0,75
26 —	2,50	3,—	3,50	2,375	2,625	0,75	0,75
27 —	2,50	3,—	3,50	2,375	—	0,75	0,75
29 —	2,50	3,—	3,50	2,375	2,50	0,875	1,—
30 —	2,50	3,—	3,50	2,375	—	1,50	1,625
1 octobre	2,50	3,—	3,50	2,375	—	2,—	1,50
2 —	2,50	3,—	3,50	2,375	—	1,50	1,50
3 —	2,50	3,—	3,50	2,375	—	1,25	1,25
4 —	2,50	3,—	3,50	2,375	—	1,—	1,—
b) Les derniers mois (1) :							
1928	4,25	4,75	5,75	4,0555	4,2764	2,6586	2,7813
1929	4,35	4,85	5,85	4,3018	5,1545	2,8324	2,8473
1929 Juillet	4,—	4,50	5,50	4,04	5,25	3,481	3,176
Août	5,—	5,50	6,50	4,92894	5,80357	3,351	3,405
Septembre	5,—	5,50	6,50	4,9375	5,8977	3,045	3,185
Octobre	5,—	5,50	6,50	4,9375	6,031	3,393	3,421
Novembre	4,50	5,—	6,—	4,5652	5,531	2,283	2,342
Décembre	4,50	5,—	6,—	4,4018	5,50	2,475	2,504
1930 Janvier	3,50	4,—	5,—	3,4014	4,3125	1,452	1,590
Février	3,50	4,—	5,—	3,4141	4,25	2,635	2,588
Mars	3,50	4,—	5,—	3,310	4,208	2,447	2,553
Avril	3,50	4,—	5,—	3,331	4,—	2,380	2,385
Mai	3,—	3,50	4,—	2,870	3,071	1,692	1,745
Juin	3,—	3,50	4,—	2,777	2,917	1,608	1,641
Juillet	3,—	3,50	4,—	2,7825	2,9375	1,550	1,605
Août	2,50	3,—	3,50	2,4375	2,625	1,073	1,073
Septembre	2,50	3,—	3,50	2,3918	—	0,885	0,899

Taux des reports (Caisse Générale de Reports) au 5 octobre 1930 } sur les valeurs au comptant .. 5 %
} sur les valeurs à terme 4,50 %

(1) Les chiffres annuels sont des moyennes; les chiffres mensuels sont les taux officiels à la fin de chaque mois ou des moyennes mensuelles en ce qui concerne les taux « hors banque » et les taux du « call money ».

II. — Taux des dépôts en banque au 5 octobre 1930.

BANQUES	Compte à vue	Compte de quinzaine	Compte à préavis de 15 jours	Compte de dépôts à :						
				1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	5 ans
Société Générale	1,—	2,45	—	2,50	2,75	2,75	—	—	—	—
Banque de Bruxelles	1,—	2,40	2,45	2,50	2,75	2,75	—	—	—	—
Caisse de Reports	1,—	2,46	—	2,50	2,75	2,75	2,75	2,75	—	—
Société Nationale de Crédit à l'Industrie	—	—	—	—	3,00	3,25	3,50	3,75	3,75	3,75

Taux des dépôts sur livrets à la Caisse Générale d'Épargne sous la garantie de l'État : 3,60 p. c. jusqu'à 20,000 francs : 2,70 p. c. pour le surplus.

MARCHE DES CHANGES.

I. — Cours quotidiens des changes à Bruxelles.

DATES 1930	LONDRES 1 £ = 35 belgas		PARIS 100 fr. = 28,1773 b.		NEW-YORK (câble) 1 \$ = 7,19183 b.		AMSTERDAM 100 fl. = 288,086 b.		GENÈVE 100 fr. = 138,77 b.		MADRID 100 P. = 138,77 b.		ITALIE 100 lires = 37,882 b.		STOCKHOLM 100 cr. = 192,736 b.		OSLO 100 cr. = 192,736 b.		COPENHAGUE 100 cr. = 192,736 b.		PRAGUE 100 Kč = 21,3083 b.		MONTREAL 1 \$ = 7,19183 b.		BERLIN 100 M. = 171,321 b.		VIENNE 100 sch. = 101,20 b.		VARSOVIE 100 zł. = 80,68 b.		BUDAPEST 100 pengő = 125,79 b.	
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
22-9	34,86375	28,1755	7,1734	289,21	139,225	78,05	37,565	192,725	191,85	191,975	21,29	7,17	170,73	101,25	80,40	125,475																
23-9	34,86375	28,1575	7,174	289,30	139,16	77,70	37,5625	192,70	191,875	191,975	21,2925	7,171	170,75	101,25	80,35	125,475																
24-9	34,868	28,171	7,17375	289,19	139,17	76,60	37,565	192,75	191,925	191,95	21,295	7,17	170,86	101,25	80,35	125,45																
25-9	34,862	28,1645	7,17325	289,225	139,15	77,20	37,56625	192,775	191,85	191,95	21,2925	7,171	170,80	101,20	80,325	125,45																
26-9	34,8535	28,155	7,17275	289,255	139,145	76,75	37,56	192,70	191,85	191,925	21,28875	7,171	170,735	101,225	80,375	125,60																
29-9	34,853	28,151	7,172	289,25	139,20	75,725	37,56	192,75	191,875	191,925	21,2875	7,17075	170,69	101,20	80,375	125,425																
30-9	34,84	28,134	7,17	289,19	139,14	74,95	37,54	192,635	191,80	191,85	21,285	7,169	170,62	101,20	80,30	125,40																
1-10	34,8345	28,1305	7,16975	289,25	139,15	74,05	37,545	192,575	191,80	191,85	21,28	7,17	170,57	101,25	80,30	125,35																
2-10	34,84	28,1455	7,1711	289,12	139,16	74,—	37,5525	192,62	191,85	191,85	21,28	7,171	170,73	101,20	80,325	125,40																
3-10	34,8365	28,1325	7,16825	289,14	139,15	74,05	37,55	192,56	191,80	191,88	21,28	7,167	170,63	101,20	80,325	125,35																

II. — Moyennes annuelles et mensuelles des changes à Bruxelles.

	Londres	Paris	New-York (câble)	Amsterdam	Genève	Madrid	Italie	Stockholm	Berlin	Vienna
1928	34,935	28,151	7,1791	288,76	138,27	119,14	37,751	192,41	171,29	101,06
1929	34,902	28,142	7,1859	288,59	138,55	105,48	37,612	192,50	171,69	101,03
1929 Juillet	34,906	28,176	7,1957	288,78	138,41	104,32	37,643	192,89	171,42	101,23
Août	34,874	28,149	7,1919	288,09	138,38	105,45	37,610	192,69	171,27	101,29
Septembre	34,877	28,155	7,1940	288,37	138,60	106,12	37,628	192,69	171,28	101,25
Octobre	34,869	28,147	7,1607	288,18	138,50	103,73	37,499	192,24	170,97	100,72
Novembre	34,867	28,150	7,1485	288,48	138,64	99,77	37,426	192,11	171,—	100,57
Décembre	34,862	28,133	7,1418	288,20	138,83	98,50	37,390	192,59	171,—	100,51
1930 Janvier	34,934	28,192	7,1742	288,64	138,83	94,12	37,546	192,65	171,36	100,91
Février	34,897	28,105	7,1779	287,84	138,48	91,03	37,577	192,58	171,35	101,05
Mars	34,883	28,071	7,1730	287,69	138,78	88,68	37,571	192,68	171,13	101,07
Avril	34,839	28,069	7,1634	287,94	138,83	89,49	37,550	192,57	170,99	100,99
Mai	34,821	28,102	7,1647	288,18	138,69	87,66	37,562	192,28	170,98	100,99
Juin	34,819	28,121	7,1658	288,06	138,80	84,36	37,540	192,42	170,93	101,08
Juillet	34,808	28,142	7,1537	287,83	138,98	82,39	37,477	192,33	170,74	101,08
Août	34,829	28,130	7,1507	288,10	139,04	77,83	37,458	192,30	170,83	101,06
Septembre	34,854	28,158	7,1688	288,81	139,14	76,84	37,543	192,64	170,80	101,21

III. — Change à terme. (Report « R » ou déport « D » exprimés en belgas.)

DATES	POUR 1 £		POUR 100 FR. FR.		POUR 1 \$		POUR 100 FLORINS	
	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur
A 1 mois :								
22 septembre 1930	D 0,020	—	—	D 0,014	—	D 0,0035	—	D 0,10
23 —	—	D 0,018	—	D 0,016	—	D 0,0035	—	D 0,10
24 —	D 0,019	—	D 0,020	—	—	D 0,0035	—	D 0,10
25 —	D 0,018	D 0,016	D 0,018	D 0,012	—	D 0,0035	—	D 0,10
26 —	D 0,014	—	D 0,015	—	D 0,0035	—	—	D 0,10
27 —	D 0,010	—	D 0,014	—	D 0,0030	—	—	—
29 —	D 0,010	—	D 0,012	—	D 0,0013	—	—	D 0,10
30 —	* pair	—	D 0,004	—	pair	—	—	—
1 octobre 1930	pair	—	pair	—	pair	—	—	pair
2 —	—	D 0,001	—	pair	—	pair	—	pair
3 —	D 0,004	D 0,002	—	pair	—	pair	—	pair
4 —	pair	R 0,001	pair	—	pair	—	—	—
A 3 mois :								
22 septembre 1930	D 0,040	—	—	D 0,024	—	D 0,0060	—	D 0,30
23 —	—	D 0,038	—	D 0,036	—	D 0,0065	—	D 0,30
24 —	D 0,042	D 0,040	D 0,038	—	—	D 0,0080	—	D 0,30
25 —	D 0,038	D 0,036	D 0,036	D 0,030	D 0,0080	—	—	D 0,30
26 —	—	D 0,038	D 0,032	—	D 0,0070	—	—	D 0,30
27 —	D 0,040	—	D 0,028	—	D 0,0070	—	—	—
29 —	D 0,036	—	D 0,026	—	D 0,0030	—	—	—
30 —	D 0,010	—	D 0,012	—	D 0,0010	—	—	D 0,30
1 octobre 1930	D 0,002	—	pair	—	pair	—	—	—
2 —	—	D 0,002	—	pair	—	pair	—	pair
3 —	D 0,004	D 0,002	pair	—	pair	—	—	pair
4 —	R 0,003	—	R 0,006	—	R 0,0020	—	—	—

INDICES DES PRIX EN BELGIQUE.

Indices simples des prix de détail (d'après le « Moniteur belge »).

(Base: avril 1914, indice 100).

DATES	Anvers	Bruxelles	Gand	Liège	Pour le royaume		
					en fr.-pap.	en fr.-or (1)	
Année 1928	plus haut	894	903	848	848	852	123
	plus bas	844	852	801	798	805	116
	moyenne	861	868	817	813	820	118
Année 1929	plus haut	945	952	890	894	897	129
	plus bas	897	909	852	851	856	123
	moyenne	919	928	869	870	875	126
1929	15 juillet	916	923	866	866	871	126
	15 août	925	931	872	875	879	127
	15 septembre	935	940	881	887	889	128
	15 octobre	941	947	887	893	894	129
	15 novembre	943	951	889	894	897	129
	15 décembre	945	952	890	894	897	129
1930	15 janvier	942	951	889	891	895	129
	15 février	935	944	882	883	890	128
	15 mars	919	934	868	869	879	127
	15 avril	904	924	858	854	870	125
	15 mai	900	917	852	851	867	125
	15 juin	900	917	850	850	866	125
	15 juillet	907	920	854	854	869	125
	15 août	908	921	856	858	872	126
	15 septembre	910	922	857	861	874	126

Indices des prix de gros.

DATES	Belgique (Revue du Travail) Base : avril 1914		Angleterre (B. of Trade) Base : 1913	Allemagne (Officiel) Base : 1913	Etats-Unis (B. of Labor) Base : 1926 (2)	
	francs-papier	francs-or (1)				
Année 1928	plus haut	855	123	144	142	100
	plus bas	830	120	138	138	96
	moyenne	843	122	140	140	98
Année 1929	plus haut	869	125	140	140	98
	plus bas	823	119	132	134	94
	moyenne	851	123	136	137	96
1929	Juin	848	122	136	135	96
	Juillet	858	124	137	138	98
	Août	850	122	136	138	98
	Septembre	846	122	136	138	97
	Octobre	838	121	136	137	96
	Novembre	834	120	134	135	94
	Décembre	823	119	132	134	94
1930	Janvier	808	116	131	132	93
	Février	791	114	128	129	92
	Mars	774	112	124	126	91
	Avril	777	112	124	127	91
	Mai	774	112	122	126	89
	Juin	750	108	121	124	87
	Juillet	739	107	119	125	84
	Août	729	105		125	

(1) Sur la base du taux de stabilisation.

(2) Sur la base de 1913, l'index moyen de l'année 1926 était 151,1.

RENDEMENT DE QUELQUES FONDS D'ETAT BELGES ET CONGOLAIS.

DATES	Rente Belge, 3 p. c., 2 ^e série net d'impôts(*)		Rest. Nat. 1919 5 p. c. net d'impôts		Consolidé 1921, 6 p. c. impôt 2 p. c.		Congo 1906, 4 p. c. net d'impôts (*)		Congo 1896, 4 p. c. net d'impôts		Intérieur à prime 1920, 5 p. c. net d'impôts, remboursables en 75 ans par 750 fr./500			D. de guerre 1922, 5 p. c. net d'imp. tit. de 250 fr. remb. en 90 ans par 300 fr. ou avec lots			Dette belge 1925, 5 p. c., impôt 2 p. c. remb. en 20 ans à partir du 1-1-35		
	Cours	Rend.	Cours	Rend.	Cours	Rend.	Cours	Rend.	Cours	Rend.	Cours	Rend. eu égard au cours seul ^t	Rend. en tenant compte de la prime de remb.	Cours	Rend. eu égard au cours seul ^t	Rend. en tenant compte de la prime de remb.	Cours	Rend. eu égard au cours seul ^t	Rend. en tenant compte de la durée de l'empr.
1928 3 janvier	57,50	5,11	78,50	6,37	91,—	6,46	60,25	6,51	65,10	6,14	422,50	5,92	6,54	207,75	6,02	6,87	74,85	6,55	7,56
1929 2 janvier	63,—	4,67	86,50	5,78	98,65	5,96	69,—	5,68	69,—	5,80	486,50	5,14	5,63	252,50	4,95	5,61	84,25	5,82	6,49
1929 1 ^{er} août	65,—	4,52	91,—	5,49	100,—	5,88	72,10	5,44	79,—	5,06	502,25	4,98	5,45	250,—	5,—	5,67	89,—	5,51	5,97
2 septembre	64,75	4,54	90,50	5,52	100,25	5,87	68,50	5,72	77,—	5,19	502,50	4,98	5,45	250,25	4,99	5,66	89,—	5,51	5,97
1 ^{er} octobre	65,—	4,52	90,50	5,52	100,—	5,88	67,—	5,85	73,10	5,47	500,—	5,—	5,48	249,—	5,02	5,69	89,—	5,51	5,97
4 novembre	65,—	4,52	90,50	5,52	100,25	5,87	67,50	5,81	73,—	5,48	495,50	5,05	5,54	241,50	5,18	5,88	86,—	5,70	6,29
2 décembre	65,—	4,52	90,50	5,52	100,—	5,88	67,50	5,81	72,25	5,54	495,—	5,05	5,54	244,50	5,11	5,80	84,—	5,83	6,52
1930 3 janvier	65,50	4,49	90,50	5,52	100,25	5,87	68,—	5,76	71,05	5,63	495,—	5,05	5,54	247,—	5,06	5,74	86,25	5,68	6,32
3 février	69,—	4,26	90,50	5,52	102,25	5,75	71,90	5,45	79,10	5,06	505,50	4,95	5,42	259,—	4,83	5,46	90,—	5,44	5,91
3 mars	68,50	4,29	93,50	5,35	101,65	5,78	72,40	5,41	84,—	4,76	504,75	4,95	5,44	253,25	4,94	5,59	92,—	5,33	5,69
1 ^{er} avril	70,50	4,17	93,50	5,35	102,35	5,74	75,10	5,22	88,—	4,55	508,—	4,92	5,40	257,25	4,86	5,50	95,—	5,16	5,38
1 ^{er} mai	76,—	3,87	93,50	5,35	101,65	5,78	74,85	5,24	81,50	4,91	510,50	4,90	5,37	258,50	4,84	5,47	95,50	5,13	5,33
2 juin	75,—	3,92	93,50	5,35	103,—	5,71	79,25	4,95	84,—	4,76	516,50	4,84	5,30	261,75	4,78	5,40	96,50	5,08	5,23
1 ^{er} juillet	76,25	3,86	97,60	5,12	103,—	5,71	76,10	5,15	80,—	5,—	512,50	4,88	5,33	265,—	4,72	5,33	95,60	5,13	5,32
1 ^{er} août	77,—	3,90	99,—	5,05	103,—	5,71	75,50	5,30	79,55	5,03	518,75	4,82	5,28	265,25	4,71	5,33	97,60	5,02	5,13
1 ^{er} septembre	78,50	3,82	98,40	5,08	102,50	5,74	77,—	5,19	78,65	5,09	521,—	4,80	5,25	261,25	4,78	5,41	97,50	5,03	5,14
1 ^{er} octobre	79,—	3,80	98,40	5,08	102,—	5,76	77,45	5,16	80,80	4,95	525,—	4,76	5,20	262,75	4,76	5,38	98,40	4,98	5,05

(*) Net d'impôts à partir du 16 juillet 1930.

INDICE MENSUEL DE LA BOURSE DE BRUXELLES (30 titres à revenu fixe, 120 titres à revenu variable).

	TITRES A REVENU FIXE					TITRES A REVENU VARIABLE												
	Dette belge directe et indirecte	Emprunts pro- vinces et commun.	Obliga- tions 4 % impôt 13.20 %	Obliga- tions 6 % net d'impôt	Tous TITRES A REVENU FIXE	Banques	Entrepr. immobil. et hôtelières	Tramw. ch. de fer économ. et vicinaux	Tramw. et électri- cité (Trusts)	Gaz et électricité	Métal- lurgie	Char- bonnages	Zincs, plombs mines	Glaceries et verreries	Textiles et soieries	Colo- niales	Divers	Tous TITRES A REVENU VARIABLE
Indice par rapp. au mois préc.																		
1930 1 ^{er} septembre	100	101	100	100	100	103	81	97	99	99	101	99	94	97	95	98	94	98
1 ^{er} octobre	100	101	101	101	101	98	105	101	101	99	94	105	105	95	93	97	98	
Indice par rapport au 1-1-28 :																		
1929 1 ^{er} août	116	115	112	106	112	87	114	96	95	103	151	184	87	164	85	90	106	100
2 septembre	116	117	113	105	112	87	112	91	99	103	163	180	94	155	85	97	107	104
1 ^{er} octobre	116	118	112	106	112	76	99	83	86	93	141	177	85	135	76	79	97	91
4 novembre	115	117	114	106	112	73	94	77	83	89	128	157	79	132	74	77	92	87
2 décembre	114	117	113	105	111	67	90	70	72	82	111	142	70	127	68	62	81	77
1930 3 janvier	115	117	115	107	113	67	90	70	71	82	109	141	66	121	65	63	81	76
3 février	118	120	108	107	113	65	90	73	73	86	114	133	66	126	61	63	80	77
3 mars	119	119	113	107	114	60	78	67	62	77	99	116	58	114	53	51	75	67
1 ^{er} avril	121	120	113	108	115	64	82	73	69	86	105	109	61	111	54	65	77	74
1 ^{er} mai	122	119	114	107	115	64	84	76	70	88	104	116	64	109	57	69	79	6
2 juin	123	123	115	108	116	61	79	69	67	84	95	114	58	95	56	64	78	72
1 ^{er} juillet	124	121	116	108	117	56	74	68	61	81	88	113	48	92	54	58	75	67
1 ^{er} août	125	123	117	108	117	54	69	62	57	79	86	112	41	90	49	52	70	63
1 ^{er} septembre	125	124	117	108	118	56	56	60	57	78	87	111	38	87	46	51	66	62
1 ^{er} octobre	126	126	117	109	119	55	59	60	57	78	82	117	40	92	44	47	65	61

PRODUCTION INDUSTRIELLE DE LA BELGIQUE (1).

PÉRIODES	MINES DE HOUILLE										
	NOMBRE MOYEN D'OUV.		PRODUCTION EN MILLIERS DE TONNES PAR BASSIN							Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de mois (milliers de tonnes)
	du fond	fond et surface	Mons	Centre	Charleroi	Namur	Liège	Campine	TOTAL		
1928 Moyenne mensuelle	113.354	161.401	487	373	675	36	483	241	2.295	24,8	1.489
1929 Moyenne mensuelle	105.506	151.253	477	360	647	35	456	270	2.244	24,6	453
1929 Juin	101.936	147.573	484	352	639	33	437	255	2.200	24,7	354
Juillet	96.819	143.504	483	358	653	34	443	260	2.231	26,2	322
Août	100.837	146.022	487	349	639	34	437	274	2.220	25,7	309
Septembre	100.348	145.021	455	342	618	33	427	257	2.132	24,7	278
Octobre	104.048	149.241	448	376	663	36	469	288	2.280	25,7	280
Novembre	111.036	157.371	498	362	649	36	459	302	2.306	24,1	305
Décembre	111.851	157.620	470	347	633	34	461	292	2.237	21,0	322
1930 Janvier	113.047	159.662	530	396	699	38	493	333	2.489	25,9	498
Février	111.214	157.151	486	364	645	34	441	303	2.274	23,9	720
Mars	108.668	154.316	484	360	665	37	466	321	2.333	25,1	1.102
Avril	107.617	153.546	483	352	631	35	448	308	2.258	24,9	1.327
Mai	107.435	153.577	472	359	642	35	455	326	2.290	25,0	1.459
Juin	106.734	152.955	421	322	592	31	406	282	2.054	22,9	1.585
Juillet	102.271	147.428	371	361	657	36	471	315	2.212	25,3	1.719
Août	107.080	153.404	451	350	644	35	441	301	2.223	24,6	1.845

PÉRIODES	COKES		AGGLOMÉRÉS		Hauts fourneaux en activité à la fin de la période	MÉTALLURGIE. — PRODUCTION EN MILLIERS DE TONNES					
	Production (milliers de tonnes)	Nombre d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre d'ouvriers		Fonte	Aciers bruts	Pièces d'acier moulées	Aciers finis	Fers finis	Zinc brut
1928 Moyenne mensuelle	494	5.919	163	1.172	56 (2)	325	318	9,5	281	14,5	17,3
1929 Moyenne mensuelle	499	6.319	168	1.157	58 (2)	341	334	10,1	296	13,2	16,8
1929 Juin	494	6.267	164	1.118	57	342	339	10,4	299	13,3	16,5
Juillet	506	6.236	164	1.113	56	347	345	10,8	298	13,1	16,7
Août	504	6.241	168	1.118	57	348	355	10,3	306	14,3	16,0
Septembre	488	6.254	164	1.108	57	347	337	9,8	288	11,8	15,9
Octobre	499	6.299	174	1.115	58	361	358	11,2	316	12,9	17,1
Novembre	490	6.332	167	1.146	58	340	323	9,6	286	11,9	17,2
Décembre	494	6.160	164	1.159	58	340	313	10,4	284	10,8	17,6
1930 Janvier	506	6.460	165	1.111	58	343	330	10,6	296	11,4	—
Février	452	6.423	143	1.108	57	315	311	10,1	271	10,2	—
Mars	498	6.409	144	1.082	57	342	349	10,2	259 (3)	10,6	—
Avril	475	6.210	159	1.093	56	313	303	9,7	252	11,2	—
Mai	475	6.124	171	1.085	54	300	285	9,5	241	10,6	—
Juin	438	6.051	159	1.113	51	265	245	8,0	205	8,5	—
Juillet	431	6.089	176	1.090	49	260	256	8,1	209	10,1	—
Août	430	5.718	165	1.110	47	247	237	7,7	206	10,7	—

(1) Statistique du ministère de l'Industrie et du Travail, publiée par la « Revue du Travail ».

(2) Au 31 décembre.

(3) A partir du mois de mars, les aciers demi-finis ne sont plus compris dans ce tonnage, tandis qu'ils l'étaient précédemment pour certaines usines.

PRODUCTION INDUSTRIELLE DE LA BELGIQUE.

Industries diverses.

I.

PÉRIODES	COTON Production semestrielle de filés (Tonnes)	LAINE		PAPIERS et CARTONS (Tonnes)	SUCRES			BRASSERIES Quantités de farines déclarées (Tonnes)	
		Condition- nements de Verviers et de Dison (laine condition- née ou simplement pesée) (Tonnes)	Stocks de peignés dans les peignages à façon (à fin de mois) (Tonnes)		Production		Stocks à fin de mois (sucres bruts et raffinés) (Tonnes)		Déclarations en consommation (Tonnes)
					Sucres bruts (Tonnes)	Sucres raffinés (Tonnes)			
1928 Moyenne mensuelle .	35.200 (1) 39.100 (2)	3.421	2.392	15.118	21.431	15.383	108.656	14.304	16.185
1929 Moyenne mensuelle .	34.400 (1) 34.400 (2)	3.294	2.563	15.730	19.408	15.746	121.055	14.840	17.274
1929 Juin	34.400 (1)	3.301	2.639	15.645	—	15.665	112.246	16.370	19.188
Juillet		3.310	3.093	16.627	—	16.820	85.095	20.468	20.171
Août	34.400 (2)	2.789	3.002	15.696	—	16.916	62.725	15.170	19.877
Septembre		3.212	3.075	15.630	133	11.788	32.808	16.615	18.493
Octobre		3.803	3.063	16.331	50.487	13.898	48.631	16.345	16.538
Novembre		3.569	2.668	15.775	125.334	18.262	142.696	14.387	15.940
Décembre		2.761	2.685	15.443	54.894	16.362	179.306	12.441	17.851
1930 Janvier		2.823	2.670	16.239	622	16.604	168.435	15.751	16.174
Février		2.620	2.451	14.806	401	13.898	157.794	12.323	16.107
Mars		2.788	2.611	14.237	192	13.588	145.840	12.573	19.570
Avril	2.953	2.611	14.102	—	14.093	132.924	13.582	19.859	
Mai	3.593	2.422	—	—	15.483	119.451	13.550	20.302	
Juin	2.467	2.533	—	—	13.607	99.235	18.487	20.990	
Juillet	2.240	2.770	—	—	15.270	78.500	19.796	21.047	
Août	2.084	2.828	—	—	14.917	56.563	17.481	20.048	

(1) Du 1^{er} février au 31 juillet.

(2) Du 1^{er} août au 31 janvier.

PRODUCTION INDUSTRIELLE DE LA BELGIQUE.

Industries diverses.

II.

PÉRIODES	MARGARINE ET BEURRES ARTIFICIELS			ALLUMETTES			PÊCHE		Or	CUIVRE
	Production (Tonnes)	Déclarations en consommat. (Tonnes)	Déclarations à l'exportation (Tonnes)	Fabrication (Millions de tiges)	Destination donnée à la fabrication indigène		Ventes à la minque d'Ostende		— Mines de Kilo-Moto (Kilogr.)	— extrait au Congo (Tonnes)
					Consom- mation	Exportation (avec décharge de l'accise)	Quantité (Tonnes)	Valeur (Milliers de francs)		
1928 Moyenne mensuelle	3.702	3.366	336	5.175	1.777	3.294	1.342	4.876	283,2	9.403
1929 Moyenne mensuelle	4.110	3.740	368	6.141	1.459	4.576	1.279	4.827	333,3	11.300
1929 Juin	3.447	3.076	374	6.068	1.472	3.644	1.125	4.289	326,3	11.500
Juillet	3.785	3.436	347	5.980	1.097	5.620	1.319	5.227	352,1	11.800
Août	4.239	3.858	381	5.499	1.368	4.248	1.172	5.120	362,4	12.200
Septembre	3.927	3.627	304	6.109	1.178	4.779	1.029	3.707	353,3	12.800
Octobre	5.061	4.544	504	6.584	2.213	5.225	1.181	5.200	369,9	35.000
Novembre	4.399	3.815	593	6.343	1.575	5.072	1.134	5.370	366,4	
Décembre	4.536	4.242	286	5.665	1.456	3.981	1.286	6.669	409,4	
1930 Janvier	4.495	4.163	322	5.823	2.030	5.344	890	3.741	381,1	
Février	3.575	3.265	308	5.745	1.573	4.402	671	2.730	354,6	
Mars	3.873	3.516	358	6.014	1.554	3.807	1.731	6.243	370,7	
Avril	3.862	3.467	394	6.082	1.380	4.762	1.247	5.348	347,7	
Mai	3.327	2.895	428	5.422	1.657	2.946	1.117	3.763	351,6	
Juin	3.015	2.637	383	4.768	1.438	3.158	748	3.603	353,2	
Juillet	3.740	3.346	387	5.228	1.659	4.511	813	4.191	346,0	
Août	3.566	3.148	410	5.196	2.050	4.142	959	4.450	361,0	

STATISTIQUE DU CHOMAGE EN BELGIQUE (1).

MOIS	ASSURÉS EN ÉTAT DE CHÔMAGE AU DERNIER JOUR OUVRABLE DU MOIS								TOTAL DES JOURNÉES PERDUES			
	Chiffres absolus				Moyenne pour cent assurés				a		b	
	Chômage complet		Chômage intermittent		Chômage complet		Chômage intermittent					
1928	1929	1928	1929	1928	1929	1928	1929	1928	1929	1928	1929	
Août	3.397	3.200	23.888	15.614	0,5	0,5	3,8	2,5	94	60	1,57	1,00
Septembre	3.464	3.492	20.561	16.714	0,6	0,5	3,3	2,6	85	62	1,42	1,04
Octobre	3.957	3.291	22.458	13.930	0,6	0,5	3,5	2,2	70	61	1,17	1,02
Novembre	3.563	6.895	13.915	13.176	0,6	1,1	2,2	2,1	65	75	1,08	1,25
Décembre	11.988	15.761	28.218	29.309	1,9	2,4	4,5	4,6	113	130	1,89	2,17
	1929	1930	1929	1930	1929	1930	1929	1930	1929	1930	1929	1930
Janvier	22.657	22.542	24.945	25.782	3,5	3,5	3,9	4,0	252	233	4,20	3,90
Février	28.772	16.185	42.197	31.222	4,6	2,6	6,8	4,9	389	245	6,49	4,08
Mars	6.025	14.030	21.519	28.469	0,9	2,2	3,4	4,5	120	197	2,13	3,28
Avril	2.507	13.715	12.361	36.606	0,4	2,2	1,9	5,8	44	250	0,73	4,14
Mai	2.382	12.119	8.686	38.761	0,4	1,9	1,4	6,1	33	227	0,60	3,79
Juin	2.559	12.226	11.194	41.336	0,4	1,9	1,8	6,5	46	196	0,77	3,27
Juillet	4.037	15.197	16.452	48.515	0,6	2,4	2,6	7,7	68	256	1,14	4,26

a) Par mille assurés et par semaine.

b) En pour cent de l'ensemble des journées qu'auraient pu fournir les assurés.

(1) Statistique du ministère de l'Industrie et du Travail, publiée par la « Revue du Travail ».

ACTIVITE DE LA CONSTRUCTION. — Août 1930.

	AUTORISATION DE BATIR (*)			
	Constructions d'immeubles	Reconstructions	Transformations	TOTAL
Agglomération bruxelloise :				
Anderlecht	21	—	18	39
Bruxelles	15	3	99	117
Etterbeek	1	—	10	11
Forest	7	1	19	27
Ixelles	1	—	36	37
Jette	7	1	15	23
Koekelberg	2	—	10	12
Molenbeek-Saint-Jean	5	—	37	42
Saint-Gilles	—	—	40	40
Saint-Josse-ten-Noode	—	1	13	14
Schaerbeek	15	—	45	60
Uccle	12	—	47	59
Watermael-Boitsfort	—	—	—	—
Woluwe-Saint-Lambert	6	—	12	18
Anvers	1	2	173	176
Gand	37	1	29	67
Liège	7	—	105	112
Août 1930	137	9	708	854
Année 1928	3.214	124	8.344	11.682
Année 1929	2.911	136	10.020	13.067
Juin 1929	289	9	965	1.263
Juillet »	234	11	908	1.153
Août »	218	18	908	1.144
Septembre »	232	16	818	1.066
Octobre »	240	16	938	1.194
Novembre »	152	7	684	843
Décembre »	194	10	638	842
Janvier 1930	155	18	676	849
Février »	223	11	783	1.017
Mars »	284	8	932	1.224
Avril »	252	24	834	1.110
Mai »	228	10	763	1.001
Juin (**) »	246	14	686	946
Juillet (***) »	177	8	767	952

(*) La commune de Watermael-Boitsfort n'a pas fait parvenir les renseignements nécessaires.

(**) Les chiffres manquants de Watermael-Boitsfort ont été ajoutés.

(***) Les chiffres manquants de Jette et de Watermael-Boitsfort ont été ajoutés.

INDICES DES VENTES A LA CONSOMMATION EN BELGIQUE.

Base: moyenne mensuelle du chiffre d'affaires de 1927 = 100.

PÉRIODES	Grands magasins						Magasins à succursales		Coopératives et magasins patronaux					
	Vêtements		Ameublement		Articles de ménage et divers		Alimentation		Boulangerie		Alimentation		Vêtements	
	1928	1929	1928	1929	1928	1929	1928	1929	1928	1929	1928	1929	1928	1929
Septembre.....	105	109	120	132	116	136	116	126	89	91	115	124	121	130
Octobre.....	147	162	137	155	119	123	127	136	96	105	127	145	162	204
Novembre.....	105	131	131	142	127	148	120	140	90	96	123	141	132	166
Décembre.....	140	140	168	187	192	222	150	149	92	96	141	148	146	169
	1929	1930	1929	1930	1929	1930	1929	1930	1929	1930	1929	1930	1929	1930
Janvier.....	108	106	141	131	124	117	129	127	89	96	136	140	162	174
Février.....	93	104	119	123	109	129	122	134	86	92	129	133	128	150
Mars.....	140	132	140	142	116	106	133	124	100	95	135	137	175	169
Avril.....	132	145	135	154	102	127	127	133	91	91	128	130	153	182
Mai.....	140	141	136	174	110	126	129	133	89	93	127	136	155	161
Juin.....	147	146	158	156	165	176	124	131	89	81	125	125	139	153
Juillet.....	107	(1) 99	115	(1) 112	127	151	138	142	95	87	135	132	127	123
Août.....	96	(1) 82	115	(1) 111	114	(1) 123	142	(1) 136	104		134		126	

(1) Indices provisoires.

ABATAGES DANS LES PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS.

	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux, chèvres
	<i>Nombre de bêtes abattues.</i>				
Moyenne mensuelle 1928.....	10.976	743	12.521	20.377	8.215
Moyenne mensuelle 1929.....	11.599	1.167	11.633	15.991	8.382
1929 Juin.....	9.878	926	12.417	15.452	3.236
Juillet.....	11.893	998	13.663	17.588	3.882
Août.....	11.692	1.424	12.231	13.903	4.413
Septembre.....	12.039	1.295	11.280	13.312	5.853
Octobre.....	15.139	1.622	12.159	17.383	20.146
Novembre.....	11.316	1.593	8.966	13.985	18.450
Décembre.....	11.821	1.633	8.609	14.380	15.005
1930 Janvier.....	11.644	1.556	9.696	15.915	11.121
Février.....	10.155	1.371	8.397	14.581	6.532
Mars.....	9.357	1.231	9.274	15.240	3.646
Avril.....	9.900	993	10.770	14.732	3.525
Mai.....	10.376	1.060	12.185	17.195	3.298
Juin.....	8.245	810	10.767	17.937	2.264
Juillet.....	10.519	1.145	13.018	23.168	3.558
Août.....	8.535	1.170	9.491	18.459	3.705

MOUVEMENT DU PORT D'ANVERS (1).

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE			
	ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES		SORTIES	
	Nombre de navires	Tonnage en milliers de tonnes de jauge	Tonnage moyen tonnes de jauge	Nombre de navires			Nombre de bateaux	Capacité en milliers de stères	Nombre de bateaux	Capacité en milliers de stères
				chargés	sur lest	Ensemb.				
1928 Moyenne mensuelle	944	1.967	2.091	801	138	939	3.624	1.013	3.589	993
1929 Moyenne mensuelle	965	2.027	2.101	808	161	969	3.495	1.051	3.457	1.026
1929 Juillet	1.019	2.040	2.003	846	177	1.023	3.911	1.177	3.956	1.236
Août	1.049	2.165	2.064	879	173	1.052	3.930	1.175	3.800	1.107
Septembre	1.014	2.112	2.082	828	168	996	3.783	1.114	3.581	1.066
Octobre	981	2.060	2.100	842	168	1.010	4.132	1.253	4.126	1.137
Novembre	939	1.983	2.112	760	162	922	3.676	1.089	3.694	1.115
Décembre	935	2.073	2.219	790	168	958	3.624	1.119	3.489	1.024
1930 Janvier	1.007	2.092	2.077	818	161	979	3.779	1.156	3.800	1.191
Février	863	1.780	2.063	759	116	875	3.320	1.018	3.307	1.011
Mars	940	1.996	2.123	796	133	929	3.748	1.113	3.616	1.039
Avril	846	1.760	2.075	745	130	875	3.493	1.057	3.487	1.036
Mai	943	2.093	2.221	806	136	942	3.609	1.036	3.781	1.097
Juin	904	1.976	2.185	729	145	874	3.469	974	3.435	957
Juillet	919	1.997	2.173	761	168	929	3.760	1.053	3.714	1.017
Août	920	1.977	2.149	783	147	930	3.989	1.148	3.925	1.124
Septembre	907	1.981	2.184	727	154	881				

(1) Chiffres communiqués par le capitaine du port d'Anvers.

MOUVEMENT DU PORT DE GAND.

PÉRIODES	ENTRÉES		SORTIES	
	Nombre de navires	Tonnage en milliers de tonnes de jauge	Nombre de navires	Tonnage en milliers de tonnes de jauge
1928 Moyenne mensuelle	218	188	218	188
1929 Moyenne mensuelle	240	244	240	244
1929 Juin	247	257	225	226
Juillet	249	276	256	275
Août	267	283	277	295
Septembre	255	268	241	261
Octobre	297	303	286	290
Novembre	266	280	275	280
Décembre	226	220	228	227
1930 Janvier	263	277	266	279
Février	231	246	226	236
Mars	281	278	280	289
Avril	219	232	224	232
Mai	243	258	242	255
Juin	204	248	199	240
Juillet	222	255	222	251
Août	230	244	228	240

RENDEMENT DES IMPOTS EN BELGIQUE (d'après le « Moniteur belge »).

1° Recettes fiscales sans distinction d'exercices (non compris les additionnels provinciaux et communaux).

(En millions de francs.)

PÉRIODES	Contributions directes	Douanes et accises	Enregistrement	Recettes globales pour la période	Recettes globales cumulatives de janvier au mois indiqué inclusivement
Année 1928	3.284	2.007	3.970	9.261	—
Année 1929	3.439	2.305	4.092	9.836	—
1929 Juin	305	189	325	819	4.735
Juillet	396	186	328	910	5.645
Août	312	214	352	878	6.523
Septembre	254	193	326	773	7.295
Octobre	317	216	380	913	8.208
Novembre	304	197	318	819	9.028
Décembre	276	211	322	808	9.836
1930 Janvier	349	205	299	854	854
Février	246	192	244	682	1.536
Mars	252	195	279	726	2.262
Avril	312	213	258	783	3.044
Mai	294	200	290	784	3.828
Juin	204	193	231	628	4.456
Juillet	294	192	215	701	5.157
Août	171	189	193	554	5.711

2° Recettes totales d'impôts effectuées jusqu'au 31 août 1930 pour les exercices 1929 et 1930.

(non compris les additionnels provinciaux et communaux).

(En millions de francs.)

	Exercice 1929		Exercice 1930		Août 1930	
	Recettes effectuées	Évaluations budgétaires (12/12 ^{es})	Recettes effectuées	Évaluations budgétaires (8/12 ^e)	Recettes effectuées pour	
					l'exerc. 1929	l'exerc. 1930
I. Contributions directes	3.573	2.821	1.155	2.000	67	104
II. Douanes et accises	2.319	1.874	1.551	1.473	—	189
dont douanes	1.319	1.000	927	887	—	106
accises	835	745	507	483	—	64
III. Enregistrement	4.091	3.333	2.002	2.067	—	193
dont enregistrement et transcr. .	971	720	460	633	—	42
successions	430	270	335	133	—	29
timbre, taxe de transm. .	2.644	2.307	1.175	1.274	—	119
Total	9.983	8.028	4.708	5.540	67	487
Différence (±) par rapport aux évaluations budgétaires	+ 1.955		— 832			

NOTE : L'exercice fiscal commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 octobre de l'année suivante. Pour les impôts directs, la période de perception dépasse de 10 mois l'année civile; la remise des déclarations par le contribuable et l'établissement des rôles par l'administration prennent, en effet, un certain temps. Les chiffres, pour cette catégorie d'impôts, ne sont donc définitifs qu'à partir de la clôture de l'exercice.

CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE (sous la garantie de l'Etat).

Dépôts sur livrets (particuliers exclusivement). (1).

En milliers de francs.

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à la fin de la période (2)	Nombre de livrets à fin d'année
Année 1928	1.576.152	985.534	590.618	4.170.009	4.574.834
Année 1929	2.201.367	1.135.723	1.065.644	5.433.063	4.753.157
1929 Juin	175.958	102.350	73.608	4.657.044	
Juillet	208.643	104.061	104.582	4.761.626	
Août	173.428	101.881	71.547	4.833.173	
Septembre	171.626	92.031	79.595	4.912.768	
Octobre	199.089	96.708	102.381	5.015.149	
Novembre	201.375	88.006	113.369	5.128.518	
Décembre	229.882	122.747	107.135	5.433.063	
1930 Janvier	352.276	102.649	249.627	5.682.689	
Février	268.981	102.380	166.601	5.849.290	
Mars	260.279 (3)	115.448 (3)	144.831 (3)	5.990.327 (3)	
Avril	260.640 (3)	115.266 (3)	145.374 (3)	6.135.701 (3)	
Mai	285.394 (3)	119.010 (3)	166.384 (3)	6.302.085 (3)	
Juin	243.213 (3)	112.960 (3)	130.253 (3)	6.432.338 (3)	
Juillet	299.438 (3)	115.158 (3)	184.280 (3)	6.616.618 (3)	
Août	238.747 (3)	111.663 (3)	127.084 (3)	6.743.702 (3)	

(1) Les chiffres du présent tableau ont été rectifiés de manière à ne plus donner dorénavant que les mouvements de l'épargne pure.

(2) Les soldes des années 1928 et 1929 et celui de décembre 1929 comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice.

(3) Chiffres approximatifs provisoires.

COURS DES METAUX PRÉCIEUX A LONDRES.

DATES	Or		Argent		Rapport or argent
	En sh. et p. par once (2) d'or fin	En francs (1) par kg. d'or fin	En deniers par once (2) au titre stand. (222/240)	En francs (1) par kg. de fin	
1928 2 janvier	84/11	23.810,16	26 7/16	667,83	35,65
1929 1 ^{er} janvier	84/11 1/4	23.806,79	26 3/8	665,99	35,75
1929 1 ^{er} août	84/11 1/2	23.829,70	24 5/16	614,35	38,79
» 2 septembre	84/11 1/2	23.818,09	24 3/16	610,90	38,99
» 1 ^{er} octobre	84/11	23.807,10	23 5/16	588,82	40,43
» 1 ^{er} novembre	84/11 1/2	23.811,61	22 15/16	579,17	41,11
» 2 décembre	84/11 1/2	23.809,56	22 1/2	568,07	41,91
1930 1 ^{er} janvier	84/11 1/4	23.802,01	21 1/2	542,79	43,85
» 3 février	84/11 1/2	23.847,46	20 3/16	510,50	46,71
» 3 mars	84/11 1/2	23.823,90	18 15/16	478,42	49,80
» 1 ^{er} avril	84/10 1/2	23.786,89	19 7/16	490,77	48,47
» 1 ^{er} mai	84/11	23.774,34	19 1/2	491,84	48,34
» 2 juin	84/11 1/2	23.772,34	17 3/16	433,27	54,87
» 1 ^{er} juillet	85/0 5/8	23.798,63	15 11/16	395,46	60,18
» 1 ^{er} août	84/11 7/8	23.776,14	16	403,25	58,96
» 1 ^{er} septembre	85/0	23.800,06	16 7/16	414,64	57,40
» 1 ^{er} octobre	84/11 3/4	23.793,20	16 3/8	413,05	57,60

(1) Conversion effectuée au cours de la livre sterling à Bruxelles à la date de la cotation.

(2) L'once troy = 31,103496 grammes.

Banque Nationale de Belgique

Principaux postes des situations hebdomadaires.

(En milliers de francs.)

ACTIF	30-12-1913	3-10-1929	18-9-1930	25-9-1930	2-10-1930
Encaisse :					
Or	(1) 306.377	5.113.728	6.051.238	6.237.712	6.339.641
Traites et disponibilités « or » sur l'étranger	170.328	2.660.831	4.464.072	4.259.212	4.257.192
Portefeuille-effets sur la Belgique et sur l'étranger	603.712	3.882.993	3.676.293	3.718.321	3.713.237
Avances sur fonds publics	57.901	346.814	156.211	142.218	174.605
Bons du Trésor belge et autres fonds publics (arrêté royal du 25-10-26)	—	1.708.150	1.555.250	1.555.250	1.555.250
PASSIF					
Billets en circulation	1.049.762	13.440.617	15.240.727	15.256.096	15.648.378
Comptes courants particuliers	88.333	144.984	660.840	727.449	298.744
Comptes courants du Trésor	14.541	167.653	92.298	17.862	179.543
Total des engagements à vue	1.152.636	13.743.254	15.993.865	16.001.407	16.126.665
Rapport de l'encaisse aux engagements à vue	41,36 %	56,57 %	65,75 %	65,60 %	65,71 %
Taux d'escompte des traites acceptées	5,— %	5,— %	2,50 %	2,50 %	2,50 %
Taux des prêts sur fonds publics	5,— %	6,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %

(1) Y compris 57.351 « Argent », billon et divers.

Moyennes annuelles et mensuelles des situations hebdomadaires.

DATES	ENCAISSE		Portefeuille effets sur la Belgique et sur l'étranger	Avances sur fonds publics	Bons du Trésor belge et autres fonds publics (arrêté royal du 25-10-26)	Billets en circulation	COMPTES COURANTS		Total des engagements à vue
	Or	Traites et disponibi- lités-or sur l'étranger					Particuliers	Trésor	
Année 1928	3.945.748	2.420.684	2.834.475	242.082	1.908.105	10.826.969	478.407	99.697	11.405.072
Année 1929	4.946.219	2.563.085	3.775.451	226.722	1.719.651	12.679.167	433.613	147.377	13.260.157
1929 Juillet	5.042.142	2.271.937	3.888.786	281.028	1.725.618	12.741.973	359.147	136.605	13.237.726
Août	5.063.802	2.561.917	3.989.086	238.729	1.731.528	13.108.657	389.535	150.396	13.648.588
Septembre	5.107.562	2.753.143	3.766.449	230.808	1.714.538	13.172.549	298.093	144.767	13.615.409
Octobre	5.129.800	2.811.878	4.031.855	254.170	1.714.726	13.440.039	377.083	146.607	13.963.729
Novembre	5.375.653	2.830.683	4.052.833	208.062	1.711.275	13.462.758	515.500	196.123	14.174.381
Décembre	5.682.355	2.813.641	3.997.407	172.360	1.694.489	13.401.947	718.889	218.916	14.339.752
1930 Janvier	5.878.022	2.857.420	4.126.151	179.796	1.624.180	13.804.218	723.859	173.402	14.701.479
Février	5.890.205	2.672.068	3.976.362	190.632	1.548.456	13.842.391	419.717	85.535	14.347.643
Mars	5.900.723	2.729.438	4.085.408	184.369	1.545.281	13.945.359	489.838	79.276	14.514.473
Avril	5.913.324	3.062.046	4.167.508	198.821	1.565.095	14.428.665	364.730	170.962	14.964.357
Mai	5.985.079	3.310.997	4.108.575	171.832	1.575.097	14.525.520	541.341	123.431	15.190.293
Juin	6.004.375	3.588.253	3.930.356	172.272	1.547.650	14.537.136	621.044	104.127	15.262.308
Juillet	6.011.860	3.969.382	3.867.629	173.268	1.552.187	15.079.420	479.872	93.545	15.652.837
Août	6.043.262	4.319.149	3.860.264	164.095	1.554.663	15.288.213	678.231	79.143	16.045.587
Septembre	6.096.740	4.385.405	3.719.555	155.108	1.555.328	15.324.437	620.606	59.650	16.004.693

Banque des Règlements Internationaux à Bâle

SITUATION

ACTIF.

en milliers de francs suisses au pair monétaire.

PASSIF.

	Au 31 août 1930		Au 30 septembre 1930			Au 31 août 1930		Au 30 septembre 1930	
I. Encaisse :		P. c.		P. c.	I. Capital :		P. c.		P. c.
A la banque et en compte courant dans d'autres banques	3.319	0,2	5.560	0,3	Capital autorisé : 200.000 actions de 2.500 fr. suisses-or chacune	500.000	---	500.000	---
II. Fonds à vue placés à intérêts	107.589	6,9	68.858	4,0	Capital émis : 164.000 actions	410.000	102.500	410.000	102.500
III. Portefeuille réescomptable (au prix d'achat) :					Libérées de 25 p. c.		6,5		6,0
1° Effets de commerce et acceptations de banque	152.479	9,8	207.708	12,0	II. Dépôts à long terme :				
2° Bons du Trésor	84.495	5,4	100.845	5,9	1° Compte de Trust des annuités	154.527	9,9	154.332	9,1
	<u>236.974</u>		<u>304.553</u>		2° Dépôt du gouvernement allemand	76.414	4,9	79.916	4,7
IV. Fonds à terme placés à intérêts :					3° Fonds de garantie du gouvernement français	68.343	4,4	68.716	4,0
1° A trois mois au maximum	541.663	34,6	946.801	55,7		<u>299.284</u>		<u>302.964</u>	
2° De trois à six mois au maximum	440.987	28,2	153.956	9,1	III. Dépôts à court terme :				
3° De six à neuf mois au maximum	75.624	4,8	25.211	1,5	1° De trois mois à six mois au maximum :				
	<u>1.058.274</u>		<u>1.125.968</u>		a) Banques centrales pour leur compte ..	129.169	8,2	193.206	11,4
V. Placements divers (au prix d'achat) :					b) Banques centrales pour le compte d'autres déposants	393.878	25,2	39.185	2,3
1° A deux ans d'échéance au maximum	150.426	9,6	185.769	10,9		<u>523.047</u>		<u>232.391</u>	
2° A plus de deux ans d'échéance	1.460	0,1	1.049	0,1	2° A trois mois au maximum :				
	<u>151.886</u>		<u>186.818</u>		a) Banques centrales pour leur compte ..	262.415	16,8	268.855	15,8
VI. Autres actifs	5.594	0,4	8.662	0,5	b) Banques centrales pour le compte d'autres déposants	142.157	9,1	582.595	34,3
					c) Autres dépôts	6.313	0,4	---	0,0
						<u>410.885</u>		<u>851.450</u>	
					IV. Dépôts à vue :				
					a) Banques centrales pour leur compte	74.515	4,8	72.547	4,3
					b) Banques centrales pour le compte d'autres déposants	146.407	9,4	127.962	7,5
					c) Autres déposants	---	0,0	119	0,0
						<u>220.922</u>		<u>200.628</u>	
					V. Postes divers	6.998	0,4	10.486	0,6
TOTAL	1.563.636	100	1.700.419	100	TOTAL	1.563.636	100	1.700.419	100

Dans cette situation ne sont pas compris les fonds reçus pour le service des Emprunts internationaux, au sujet desquels des états séparés seront publiés à intervalles réguliers.

Banque Nationale Suisse

Situations hebdomadaires (en milliers de fr. s.).

DATES	Encaisse métallique (or et argent) (1)	Disponi- bilités « or » à l'étranger	Portefeuille effets sur la Suisse	Avances sur nantisse- ments	Correspon- dants	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisse métallique aux engagements à vue %
1928 Moyenne annuelle.....	507.623	371.236		63.735	27.089	823.035	107.457	54.55
1929 Moyenne annuelle.....	544.912	237.410	135.510	62.402	34.404	859.997	106.241	56.40
1920 Juillet.....6	532.548	254.100	132.390	75.240	13.331	868.957	96.952	55.13
Août.....7	541.350	216.579	151.557	62.250	22.186	868.199	75.529	57.36
Septembre.....7	539.606	211.824	146.325	63.863	34.895	883.874	60.354	57.15
Octobre.....7	562.273	233.964	139.598	63.301	33.965	909.257	78.565	56.92
Novembre.....7	560.797	282.768	123.260	66.630	23.796	907.124	99.470	55.71
Décembre.....7	588.854	293.421	106.426	62.944	18.728	898.958	123.447	57.60
1930 Janvier.....7	618.194	355.765	120.656	69.760	23.683	912.310	245.549	53.39
Février.....7	584.027	365.248	92.343	41.976	17.023	849.171	200.289	55.65
Mars.....7	581.359	344.968	77.690	43.964	19.223	864.909	157.774	56.85
Avril.....7	(1) 560.995	344.313	40.151	45.486	21.312	885.922	108.069	56.44
Mai.....7	578.789	371.389	36.285	48.783	27.629	877.567	189.849	54.22
Juin.....7	578.834	367.066	33.509	43.669	24.950	876.626	185.297	54.51
Juillet.....7	578.900	300.050	41.237	54.323	28.687	895.035	144.245	55.70
Août.....7	610.177	332.191	34.322	40.621	28.867	900.704	183.400	56.28
Septembre.....6	639.685	342.326	70.123	36.501	24.335	923.983	229.314	55.46

Taux d'escompte { actuel : 2 ½ % depuis le 11 juillet 1930.
 } précédent : 3 %, depuis le 3 avril 1930.

(1) Depuis le 1^{er} avril 1930. l'argent n'est plus compris dans l'encaisse servant de couverture.

Banque de Pologne

Situations hebdomadaires (en milliers de zloty).

DATES	Encaisse métallique	Avoirs à l'étranger, devises et monnaies étrangères	Avoirs à l'étranger, devises et monnaies étrangères ne servant pas de couverture	Portefeuille effets	Avances sur titres	Billets en circulation	Exigibilités à vue (y compris le compte courant du Trésor)	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1928 Moyenne annuelle.....	581.052	546.192	205.335	559.835	63.520	1.128.925	604.368	65.03
1929 Moyenne annuelle.....	643.791	461.735	106.147	697.518	81.566	1.254.561	515.905	62.44
1929 Juillet.....10	628.455	440.004	81.713	710.062	86.437	1.245.388	488.086	61.64
Août.....10	638.111	436.536	81.946	695.531	80.400	1.265.715	460.440	62.26
Septembre.....10	652.776	428.564	88.316	702.322	75.820	1.293.007	454.697	61.87
Octobre.....10	675.433	422.846	90.832	719.791	76.163	1.310.263	465.425	61.86
Novembre.....10	684.692	414.080	95.731	736.582	76.017	1.310.416	479.432	61.39
Décembre.....10	684.883	422.802	98.359	699.682	74.984	1.285.837	479.250	62.76
1930 Janvier.....10	700.592	400.643	106.338	684.711	74.160	1.215.102	538.314	62.81
Février.....10	700.953	367.545	99.953	676.126	70.884	1.208.149	483.800	63.15
Mars.....10	701.110	339.986	109.345	636.498	69.362	1.244.124	451.760	61.39
Avril.....10	702.031	299.071	113.885	608.803	71.570	1.278.465	338.185	61.92
Mai.....10	702.234	297.825	118.243	593.137	70.745	1.255.861	354.376	62.11
Juin.....10	702.459	266.946	113.994	573.752	71.608	1.260.346	307.918	61.81
Juillet.....10	703.036	246.054	109.986	585.087	74.037	1.263.043	293.480	60.97
Août.....10	703.278	221.876	109.406	602.731	75.102	1.288.244	265.788	59.53
Septembre.....10	703.472	211.079	117.898	633.913	73.336	1.301.345	272.070	58.13

Taux d'escompte { actuel : 7,50 %, depuis le 3 octobre 1930.
 } précédent : 6,50 %, depuis le 13 juin 1930.

Federal Reserve Banks

Situations hebdomadaires (en milliers de \$).

DATES	Reserve « or »	Autres réserves	Effets escomptés	Effets achetés sur le marché libre	Fonds publics nationaux	Billets en circulation (Federal Reserve Notes)	Dépôts (Banques associées Trésor et particuliers)	Rapport du total des réserves aux engagements à vue %
1928 Moyenne annuelle.....	2.673.320	149.261	829.138	325.763	200.517	1.652.284	2.410.638	69,5
1929 Moyenne annuelle.....	2.855.410	162.748	942.725	243.127	205.293	1.766.743	2.410.011	72,1
1929 Juillet 10	2.901.817	160.222	1.153.041	65.976	136.144	1.833.004	2.359.711	73,-
Août 7	2.940.032	183.314	1.064.070	79.158	157.600	1.811.038	2.377.306	74,6
Septembre 4	2.943.368	172.829	1.046.016	182.916	148.980	1.883.267	2.374.006	73,2
Octobre 9	3.012.227	149.448	857.306	333.151	140.758	1.860.300	2.387.408	74,4
Novembre 6	3.019.904	151.727	990.880	330.374	292.749	1.918.327	2.623.700	69,8
Décembre 4	2.992.966	145.782	872.310	256.518	355.144	1.938.470	2.452.683	71,5
1930 Janvier 8	2.929.347	175.783	587.615	319.167	484.842	1.836.854	2.422.299	72,9
Février 5	2.976.563	199.872	381.422	295.791	477.844	1.683.481	2.389.301	78,0
Mars 5	2.995.523	188.436	308.616	271.202	486.145	1.641.426	2.349.108	79,8
Avril 9	3.037.281	184.069	226.164	267.002	527.296	1.558.305	2.395.476	81,5
Mai 7	3.068.169	173.955	237.448	175.203	527.844	1.492.094	2.413.009	83,0
Juin 4	3.060.579	164.710	259.728	189.240	543.834	1.457.317	2.464.519	82,2
Juillet 9	3.018.131	159.635	236.315	148.945	590.580	1.406.600	2.481.113	81,7
Août 6	2.981.178	165.631	205.923	133.571	576.224	1.338.774	2.423.406	83,1
Septembre 3	2.934.588	151.650	231.260	170.395	602.044	1.367.619	2.453.996	80,8

Taux d'escompte de la Federal Reserve Bank of New-York { actuel : 2,50 %, depuis le 20 juin 1930.
précédent : 3 %, depuis le 2 mai 1930.

Banque d'Italie

Situations hebdomadaires (en milliers de Lit.).

DATES	Encaisse-or	Devises et avoirs à l'étranger admis dans la couverture des billets	Effets sur l'Italie	Avances sur nantissem.	Comptes courants débiteurs	Billets en circulation	Assignations sur la Banque	Comptes courants productifs et compte courant du Trésor	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1928 Moyenne annuelle	4.858.632	7.035.627	3.161.632	1.208.171	165.172	17.154.051	557.604	2.791.016	58,01
1929 Moyenne annuelle	5.137.746	5.179.544	3.741.002	1.429.508	198.251	16.496.081	407.724	1.663.627	55,39
1929 Juillet 10	5.158.642	4.931.079	3.934.523	1.347.595	107.481	16.690.988	447.422	1.458.933	54,25
Août 10	5.159.006	4.897.619	3.783.014	1.415.749	201.859	16.853.689	412.640	1.528.310	53,51
Septembre 10	5.159.221	5.007.309	3.732.294	1.475.598	187.975	16.629.325	417.685	1.433.501	55,01
Octobre 10	5.179.346	5.120.649	3.749.440	1.366.481	206.119	16.807.123	443.446	1.365.535	55,33
Novembre 10	5.179.464	5.296.190	3.871.029	1.469.925	204.971	16.831.563	382.400	1.387.655	56,31
Décembre 10	5.189.381	5.166.985	3.863.530	1.182.196	181.604	16.593.218	403.220	1.361.642	56,41
1930 Janvier 10	5.189.427	5.019.280	4.003.721	1.095.594	163.352	16.508.163	512.755	1.453.071	55,26
Février 10	5.189.737	4.884.530	3.414.339	980.946	138.121	16.085.555	419.529	1.073.936	55,42
Mars 10	5.190.289	4.929.043	3.070.541	1.345.110	214.855	15.924.881	389.031	1.500.224	56,81
Avril 10	5.201.877	4.925.873	2.967.790	1.081.738	169.914	16.093.684	395.223	1.368.340	56,91
Mai 10	5.203.618	5.079.813	2.911.812	1.181.956	120.871	15.852.890	326.615	1.372.747	58,59
Juin 10	5.205.066	5.024.657	2.791.900	963.493	118.488	15.786.618	354.718	1.390.303	58,35
Juillet 10	5.207.713	4.944.176	2.805.007	1.071.457	238.398	15.887.300	417.415	1.429.837	57,21
Août 10	5.224.276	5.053.567	2.755.632	950.921	147.428	16.143.247	369.993	1.561.048	56,88
Septembre 10	5.232.090	5.070.383	2.774.948	1.072.554	222.691	16.031.052	377.715	1.518.739	57,40

Taux d'escompte { actuel : 5,50 %, depuis le 19 mai 1930.
précédent : 6 %, depuis le 24 avril 1930.